

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

**APPUI A LA PREPARATION DU RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN
DU SENEGAL**

**(Edition 1999/2000 axée sur le thème principal de la
« Bonne Gouvernance »)**

Par M.

**Malamine Kourouma
Curateur à l'Académie Endogène et Intégrée
« Amadou Hampâté BA »
(Régions Sud et Autres du Sénégal)
BP 15137 Dakar - Fann**

Arrivé le 07-01-2000

Sous le N° 000 14

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
I.1.	LES TERMES DE RÉFÉRENCE (OU LES MOYENS D'UNE ÉTUDE FOUILLÉE) :	3
I.2.	LE THÈME DE L'ÉDITION 1999/2000 : « LA BONNE GOUVERNANCE »	5
I.2.	(COMME PRÉTEXTE À UNE SOCIALISATION APPROFONDIE DU CONCEPT ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE « DHD » ET D' « IDH » CORRESPONDANT)	5
I.3	L'ARGUMENT DE MOBILISATION : « LA BONNE GOUVERNANCE »	10
I.3	PARFAITE, L'AUTRE NOM DU « DHD » (IL Y A « BONNE GOUVERNANCE » ET « BONNE GOUVERNANCE » !)	10
I.4.	PREMIÈRE CONCLUSION À L'INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DU RAPPORT 1999/2000 (À VENIR)	19
I.5.	SECONDE CONCLUSION À L'INTRODUCTION : LE PLAN DU (PRÉSENT)	20
I.5.	RAPPORT D'APPUI	20
II/	L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET LES DÉMEMBREMENTS SAILLANTS PROPOSÉS (DISPONIBILITÉ DES SOURCES DES INFORMATIONS STATISTIQUES).....	22
II.1.	L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRÉALABLE	22
II.2.	LES POINTS SAILLANTS DU SUJET PROPOSÉS	24
II.3	DE QUELQUES SOURCES DES DONNÉES STATISTIQUES DISPONIBLES	28
III.	LE PROCESSUS ORGANISATIONNEL OU LE.....	31
	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'ENCADREMENT ET D'ELABORATION DU RAPPORT 1999 / 2000. (TERMES DE REFERENCE).....	31
III.1.	CONTEXTE GÉNÉRAL	31
III.2.	DE L'IMPORTANCE SPÉCIFIQUE DES RAPPORTS NATIONAUX	34
III.3.	THÈME CENTRAL DU RAPPORT NATIONAL 1999/ 2000	35
III. 4.	COMITÉ DE PILOTAGE ET COMMISSION SCIENTIFIQUE	36
III.5.	LE COORDONNATEUR / RAPPORTEUR : L'ÉPINE DORSALE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE	37
III.6.	MANDAT, PROFIL, COMPOSITION ET AGENDA DE LA MISSION	39
IV	LE PLAN GENERAL INDICATIF DU RAPPORT 1999/2000	42
INTRODUCTION		42
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : DÉFINITION DES TERMES DU SUJET		42
CHAPITRE PREMIER : ETAT DES LIEUX, DE 1994 À L'AN 2000		42
CHAPITRE II. LES REFORMES URGENTES		44
CONCLUSION		44
V.	DOCUMENTS ANNEXES.....	45

I. INTRODUCTION

I.1. Les termes de référence (ou les moyens d'une étude fouillée) :

I.1.1. Il nous incombe, selon les termes de référence élaborés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), d'apporter l'« **appui** (nécessaire) **à la préparation du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal** (édition 1999/2000 axée sur le thème principal de la "**Bonne Gouvernance**") ».

I.1.2. La **mission**, en phase avec la décision du Conseil d'Administration du PNUD comme les orientations du Bureau du Rapport Mondial sur le Développement Humain, et bénéficiant de l'assistance ou de l'impulsion du point focal des bureaux de terrain locaux, **consiste à :**

- « - procéder à l'analyse de documents méthodologiques reçus du Siège sur la préparation des Rapports Nationaux sur le Développement Humain et dégager une approche pour la préparation du Rapport pour le Sénégal ;
- dégager les points saillants pouvant servir de références pour la préparation du Rapport du Sénégal ;
- faire des recommandations sur les thèmes pertinents devant être pris en compte dans le Rapport et évaluer la disponibilité des informations statistiques liées à ces thèmes ;
- proposer un schéma méthodologique pour l'élaboration d'un Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal, des termes de référence pour le Rapport National sur le Développement Humain en y incluant le contexte politique et les sous-thèmes principaux ;
- proposer un processus organisationnel (en y intégrant les différents partenaires impliqués, le mécanisme de coordination et le pilotage du processus d'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain et le calendrier) ;
- proposer un canevas pour la préparation du Rapport. »

I.1.3. L'importance, les enjeux ou les retombées exploités et

partagés de l'appropriation effective du Rapport Mondial sur le Développement Humain n'échappent à personne (si tant est que l'on en est avisé).

En effet, les Rapports Mondiaux sur le Développement Humain, régulièrement publiés par le PNUD depuis 1990, contiennent des matières tellement riches qu'aucune réflexion sérieuse, aucune application concrète et équitable en matière de développement ne sauraient, désormais, valablement les ignorer.

Les instruments de mesure et d'évaluation du concept de Développement Humain Durable « DHD » rétablissent ce que de droit, là où il convient de

« rendre justice à l'humain ».
(Arthur RICH/P.H.CHALVIDAN, IAD, 1997 : 96)

I.1.4. Très vite, les indicateurs du progrès humain dont il s'agit se trouvent relayés par et dans les Rapports Nationaux précurseurs, lesquels en visent l'approfondissement de la compréhension et l'utilisation la plus large et profonde possible.

Ainsi, en vue des objectifs que voilà, notre pays se vit doter de son premier Rapport National, élaboré par une commission d'experts nationaux indépendants placés sous la supervision conjointe de la Direction de la Planification (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan) et du Bureau local du PNUD.

Celui-ci date de 1998 et a porté sur le thème principal de la

<< sécurité humaine au Sénégal >>
(cf. PNUD, 1998)

I.1.5. Aux fins d'aller au-delà des limites positives du premier Rapport National, le PNUD et la Direction de la Planification ont fixé au deuxième Rapport des objectifs précis de socialisation du concept et des pratiques de « DHD » incluant l'« Indice de Développement Humain » (IDH).

**I.2. Le thème de l'édition 1999/2000 : « la Bonne Gouvernance »
(comme prétexte à une socialisation approfondie du concept et
des pratiques en matière de « DHD » et d' « IDH »
correspondant)**

I.2.1. Depuis le retour à l'indépendance juridique dans les années 1960, les Etats d'Afrique, socio-culturellement défigurés et déstructurés par la longue césure coloniale que l'on sait, s'étant assujettis notamment au mimétisme constitutionnel et politique, seront-ils vraiment parvenus à construire les rampes solides du développement véritable au profit de leurs populations ?

A bien interroger la réalité quotidienne de l'effectivité des choix de nos gouvernants, quant au pari démocratique de principe (en termes de participation impérative des populations essentiellement rurales à la vie juridique de l'Etat), que conclut-on ?

N'observe-t-on pas qu'au moins durant les trente à quarante premières années des indépendances nominales africaines, la démocratie - aussi bien au sens politique que sociale - se sera avérée être davantage une illusion que la réalité sur le continent ?

I.2.2. Dans les conditions que voilà, dès les années 1980, sera-t-il surprenant que des partenaires au développement extérieurs, tels que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, parviennent, dans les principes, à tout le moins, à persuader nos gouvernants à changer de cap ? Y avait-t-il plus sensibles que les partenaires en question à la rigueur des conditions de mobilisation de leurs avoirs, investissements et autres placements - préoccupés qu'ils étaient par l'éthique et les lois de l'équilibre ou de la rentabilité « macro-économique » - ? Sont-ils, aujourd'hui, moins exigeants qu'hier, pour ce qui touche à l'essor de (leurs) valeurs prioritaires d'économie de marché et de démocratie pluraliste ?

I.2.3. Face à des économies exsangues, à la précarité ambiante et à la pauvreté rampante, y a-t-il une alternative à l'engagement incontournable à s'exercer à la « Bonne Gouvernance » ?

La « Bonne Gouvernance » en question, n'est-elle pas aux antipodes de la « mal administration », de la « mal gouvernance », de la dictature, du déni des droits et devoirs humains fondamentaux, de la corruption entendue au sens primordial, avant toute autre signification seconde, de la

**« Corruption (dès l'origine, donc,) de l'idée (même) de l'Etat
(africaniste post-colonial) » ?**

(cf. M. A. GLELE, 1985 : 163).

Observe - t - on, généralement, assez, à l'œil de l'esprit, combien

« L'Afrique (...) est en train de découvrir ou de redécouvrir sa complexité. Il y a aujourd'hui en Afrique une pluralité foisonnante de forces, de valeurs, de réalités culturelles, de croyances, de spiritualité, d'imaginaires.

Le problème, c'est que l'Etat post-colonial ne constitue plus un cadre de gouvernance adapté à la gestion de cette complexité étant remis en cause à la fois de l'intérieur (désaffection) et de l'extérieur (mondialisation). Autrement dit, l'Etat ne peut plus jouer son rôle d'espace de cristallisation des valeurs qui doivent commander le développement.

Comment restaurer, reconstruire cet espace politique reconnu et accepté sans lequel la liberté n'existe pas ?

Comment, faute de pouvoir parvenir immédiatement à des cadres politiques rigides et définitifs, les différents acteurs, internes et externes, les ONG, les structures locales, peuvent-ils aider à promouvoir des cadres souples, multiples, évolutifs, supplétifs permettant à toutes les manifestations de cette complexité de n'être pas refoulées.

Car, c'est toujours du refoulement que naissent la violence et l'intolérance et ce n'est, au contraire, que si toutes ces forces et ces valeurs trouvent des espaces d'expression qu'elles pourront parvenir dans le débat, la discussion et le compromis, à élaborer une synthèse non-violente, un système de valeurs communes qui permette de gérer, dans la tolérance et l'unité, leur diversité.

Tel est l'impératif éthique et politique de la « Bonne Gouvernance ».

(cf. CHALVIDAN, op. cit, idem)

I.2.4. C'est, donc, à partir des années 1980 que les nouvelles dynamiques de la mondialisation s'accélérent. Ce que l'ancien Président du Sénégal, Léopold Sédar SENGHOR, a appelé « l'Euramérique », dirigea et exposa plus intensément ses référentiels, modèles et autres valeurs vers des débouchés et dans des marchés africains disponibles à souhait, ici, là et partout où « les échanges – au sens marxiste d'exploitation pure et simple des uns par les autres, – ne sont jamais vrais au même degré ».

I.2.5. Ainsi s'imposèrent :

« (la) libéralisation du commerce international, (la) mondialisation des marchés financiers, (l') intensification des flux de capitaux, de biens et de services, (le) recul de l'Etat-providence, etc. (...) Cette accélération semble plus spectaculaire en Afrique sub-saharienne qui est l'une des régions les plus pauvres du monde et où les changements structurels sont plus perceptibles en raison du caractère particulièrement frappant des inégalités sociales (...) Ainsi, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre ont été amenés à engager d'importantes réformes économiques, politiques et sociales dont les plus médiatisées sont : la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) à partir des années 1980 ; (...) la démocratisation des pouvoirs politiques et le développement de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté à partir des années 1990 » .

(cf CRDI , 1999 : 4 of 43)

I.2.6. A la veille du troisième millenium, les options et tendances que voilà se confirment.

Toutefois,

Les progrès ainsi enregistrés n'ont cependant pas encore été accompagnés par une amélioration sensible des conditions de vie des populations qui, pour la plupart, vivent dans la précarité : en 1997, le revenu de 665 \$ (US) par habitant ne représentait que les trois quarts de ce qu'il était en 1980 ; et près de la moitié des habitants est pauvre. En outre, ces récents progrès sont fragiles parce que le continent reste exposé à des risques assez élevés de perturbations économiques dues aux fluctuations des cours de ses produits d'exportation, aux conflits socio-politiques latents ou avérés et aux aléas pluviométriques. La Banque Mondiale estime à 6,5% le taux de croissance économique nécessaire pour ramener, sur une durée maîtrisable, la pauvreté à un niveau acceptable alors que très peu de pays africains ont réussi à réaliser cette performance (Banque Mondiale, 1996).

Le paradigme selon lequel la croissance économique permettrait à elle seule d'éliminer la pauvreté se révèle de toute évidence peu approprié en Afrique. Les mythes prévalant au cours du dernier demi-siècle prétendant que la main invisible

« suscite beaucoup d'espoirs et fait l'objet d'un consensus grandissant : l'indice de Développement Humain (IDH) est en passe de surclasser la croissance du Produit National Brut comme meilleur marqueur du développement » .

(cf CRDI, 1999, op. cit : 5 of 43)

Cette approche, devrait contribuer, à terme au

« reprofilage du nouvel Etat africain (placé et maintenu) sous régime de « Bonne Gouvernance » (ce qui suggère) donc et induit le « moins d'Etat » et « le mieux d'Etat » (s'analysant) comme un pré-requis à toute entreprise de développement ».

(B. SINE, IAD, 1997 : 16)

I.2.11. Le Président Abdou DIOUF, ayant par ailleurs invité ses compatriotes juristes (au cours d'un message à la nation, adressé le 31 décembre 1998) à alimenter un débat opportun et actuel d'envergure sur la nature ou la pertinence du régime (mis par euphémisme pour « système » ?) politique sénégalais, s'engage, lui-même, en faveur de la « Bonne Gouvernance » :

« Pour notre part (déclare -t-il dans une allocution d'ouverture à l'IAD sur le sujet de la « Bonne Gouvernance » et du développement en Afrique), l'option d'une « Bonne Gouvernance » en vue d'un développement durable est sans appel. Il est juste d'aller dans ce sens, et mon gouvernement y travaille » .

(Cf. I.A.D, op. cit.,1997 : 24)

Tirant profit de la même opportunité, le Président de la République admet, toujours directement, lui-même sans ambages, l'existence de

« la corrélation (fondamentale) entre « Bonne Gouvernance » et développement, force (étant à ses yeux) de reconnaître qu'elle est légitime et doit être recherchée et entretenue (même si) elle n'est pas mécanique (...) ».

Allant opportunément encore plus loin, toujours à la même occasion, le **Chef de l'Etat** est, on ne peut plus, clair quant à sa volonté de renforcer la société civile aux fins de socialisation de la Bonne Gouvernance :

« Ce qu'il faut aussi renforcer (, insiste-t-il), c'est la société civile, cet acteur économique et politique émergeant et dont le dynamisme actuel est impressionnant et encourageant. Son irruption dans le champ social et politique est une des données avec lesquelles toute stratégie de « Bonne Gouvernance » doit compter. Il s'agit de veiller à ce que cette société civile soit un véritable centre d'initiative historique. Pour cela, il convient de renforcer « sa capacité citoyenne » (...) .

Et même au-delà de cette société civile, il faut mobiliser la communauté nationale qui comprend à la fois, les gouvernants et les gouvernés, les administrateurs et les administrés tous éduqués, conscients des enjeux du développement, donc doués de sens civique et imprégnés d'une forte culture démocratique.

Oui, la question de la « Bonne Gouvernance » engage tout à la fois la société civile dans toutes ses composantes et les autorités dépositaires de la légitimité populaire et qui, à ce titre, exercent le pouvoir d'Etat . Finalement, c'est une question de qualité des hommes (dirigeants et citoyens confondus). Point de remède miracle à nos problèmes sans engagement et détermination de tous dans une gestion rigoureuse de notre entreprise de développement national et continental ».

(cf , I.A.D, 1997,op.cit.,22)

I.2.12. Au demeurant, n'y a t-il pas, dans un tel sujet, matière à un engagement favorable ?

I.3 L'argument de mobilisation : « la Bonne Gouvernance » parfaite, l'autre nom du « DHD » (il y a « Bonne Gouvernance » et « Bonne Gouvernance » !)

I.3.1. La Constitution, en vigueur, de la République du Sénégal est sans équivoque. Suivant sa lettre pour le moins, c'est bien

« le Président de la République [...] gardien de la Constitution [qui] détermine [seul] la politique de la Nation que le Gouvernement [lequel, bien qu'organe privilégié, n'est qu'une équipe parmi ses collaborateurs] applique sous la direction du

Premier Ministre [au sens strict de premier responsable parmi ses pairs ministres ; lui-même, certes d'abord, et eux tous nommés, maintenus et révoqués à l'exclusive discrétion dudit Président de la République : seul maître à bord après Dieu et responsable, lui seul, de sa politique devant la Nation souveraine qui l'élit en toute connaissance de cause, qu'il représente et engage, en toute légalité voire légitimité] ».

(cf. article 36, Constitution du 7 mars 1963)

Or, comme décrit plus haut, le Président actuel en exercice de la magistrature suprême, ès-qualité, a pris le parti d'engager ses collaborateurs à s'instruire (partout où ce n'est jamais ni encore le cas) à l'école pragmatique de la « Bonne Gouvernance » corrélée avec le « DHD » et lui faisant pièce.

Poursuivant son analyse, le Président constate avec pertinence :

« L'Afrique est le seul continent où la pauvreté se répand à un rythme inquiétant. Ce phénomène ne signifie-t-il pas l'échec de la « Bonne Gouvernance » et de notre modèle de croissance ? Courageusement, il nous faut repenser ce modèle de croissance qui génère la paupérisation et en même temps fonder une gouvernance alternative soucieuse de gestion rationnelle et saine des ressources, mais aussi de justice sociale, préoccupée de préserver les dimensions sociales de la croissance et du développement, conformément du reste aux conclusions du Rapport sur le « DHD » que vient de publier le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) »

(cf. IAD, 1997, op. cit : 25-26)

I.3.2. Singulièrement, là, ainsi que s'interroge le Chef de l'Etat, dans la citation qui précède, réside l'autre débat (jusqu'ici progressivement amené plus haut par nous de manière certes non jamais incidente bien que voilée) dans le débat de la « Bonne Gouvernance » (visée pour être corrélée avec le « DHD » ou le développement vrai).

S'il y a là un débat de fond, c'est qu'il y a « Bonne Gouvernance » et « Bonne Gouvernance » !

En effet, ce n'est point toute « Bonne Gouvernance » prétendue qui le serait proprement ; tout comme il est aujourd'hui clairement établi que tout

développement économique et social prétendu n'est point en réalité le « DHD ». De même, il coule de source qu'un Etat de droit entre guillemets peut afficher fière allure dans une constitution sans être réellement palpable nullement sur le terrain des faits ou dans la réalité quotidienne.

Telle « Bonne Gouvernance » - fictive, celle qu'au demeurant le Président Abdou DIOUF rejette dans la citation ci-dessus – ne peut que contribuer à appauvrir l'Afrique ou tout pays africain où dysfonctionne un mauvais système politique. Un tel système politique est naturellement aussi inapproprié à aboutir à la justice sociale qu'à coïncider avec la réalité du « DHD » forgé par le PNUD.

I.3.3. S'il en est ainsi, c'est que, entre autres, le système politique dysfonctionnel se structure dans l'échange inégal, aux termes particulièrement détériorés et usés au détriment des populations africaines. La gouvernance inappropriée, incapable d'engendrer le développement vrai, prend racine dans un socle étatique impropre, corrompu dès l'origine et pas seulement, mal adapté, désaffecté. Elle subit, ainsi, les affres de la mondialisation asservissante lorsque rien de valable ne s'y oppose. A terme, donc, la « Bonne Gouvernance » prétendue ou fictive le dispute aux régimes politiques ou plutôt à tant de systèmes politiques, comptables des mauvais records en tous domaines.

I.3.4. A l'inverse, la « Bonne Gouvernance » parfaite ou pertinente, à même de (ré ?) concilier le Sénégal notamment (parmi d'autres pays africains dits « émergents »), avec le développement vrai, s'établit à partir des critères suivants :

- i) être forgée dans le cadre d'un Etat de droit démocratique, adapté aux données fondamentales de sa socio-culture authentique ou de son histoire propre ; dans un système d'organisation administrative véritablement décentralisé avec des collectivités locales différentes et complémentaires, autonomes et dotées de moyens suffisants ;
- ii) pour être appliquée par des pouvoirs publics honnêtes, compétents et professionnels : dépositaires authentiques de la légitimité populaire et garants scrupuleux des intérêts nationaux ; en synergie avec la société civile – en toutes ses composantes : donc le peuple réel – véritable « centre d'initiative historique », à la « capacité citoyenne » exercée dans le cadre d'une participation épanouissante à la vie pleine et entière de la cité ou au cœur des affaires. Les uns (les gouvernants) et les

autres (les gouvernés) « doués de sens civique et imprégnés d'une forte culture démocratique » ;

- iii) en partenariat avec des acteurs bilatéraux et multilatéraux aux principes et « lignes d'horizon » de leur appui acceptables, parce que raisonnables, contrôlables ; donc aux avantages incontournables mais non disproportionnés ; le tout en conformité avec une règle nationale du jeu politique et économique, à la fois démocratique à souhait et maîtrisé à loisir : grâce à la cohabitation harmonieuse d'un secteur public sain, respecté, sobre, régulateur et efficace et d'un secteur privé attrayant, compétitif et performant ;
- iv) au service, exclusivement, pleinement et entièrement de tout l'humain épanoui et accompli : parce qu'enraciné et ouvert, pacifique et libre, donc, proprement et durablement développé – aux antipodes de la pauvreté, laquelle n'est, en soi, jamais structurelle ou endémique nulle part, en ceci que, partout où vit l'être humain, il est naturellement supposé pouvoir vivre parfaitement des ressources de son intelligence, de son génie et de ses talents combinés avec les merveilleuses prodigalités inouïes, visibles ou non, de son environnement (biotique ou abiotique) intégral d'insertion - .

I.3.5. N'est-ce pas, en cela, au fond, que le « DHD » se confond avec la « Bonne Gouvernance » parfaite ? Celle-ci est-elle autre chose, dès lors, qu'un système politique efficient et efficace : cadre et facteur de mise en œuvre consciente, consciencieuse, non corrompue, transparente et, donc, responsable du développement vrai entrepris par les acteurs concernés, vraiment et directement, eux-mêmes ?

I.3.6. Le Sénégal, en conformité avec l'orientation choisie voire les directives données notamment par le Président Abdou DIOUF (tels qu'illustrés plus haut), non seulement s'est engagé pour la compétitivité et le « DHD », mais lesdits objectifs sont prioritairement inscrits au fronton de l'ouvrage indicatif national que se trouve être le plan d'orientation pour le développement économique et social, ainsi intitulé :

**« Plan d'orientation pour le développement
économique et social 1996-2001
(IX ème plan)**

Compétitivité et Développement Humain Durable»

**(Cf Ministère de l'Economie des Finances et du Plan ,
Direction de la planification, fev 1997)**

I.3.7. A l'occasion de sa « **Déclaration de politique générale** », délivrée le 12 août 1998, devant l'**Assemblée Nationale** (et avant l'arrivée de la « **Chambre haute** » du Parlement : le Sénat créé par la loi constitutionnelle n °98-11 du 02 mars 1998) **solennellement réunie en la circonstance** (en face du Gouvernement, moins « en face » par sa majorité politique socialiste que par ses tranches tribuniciennes de l'opposition sénégalaise parlementaire), **le nouveau Premier ministre** (Monsieur Mamadou Lamine LOUM), porté à la tête dudit Gouvernement aux fins de contribuer à

« faire du Sénégal, un pays émergent »

(ainsi qu'il l'a laissé sous-entendre
lui même à cette occasion),

a confirmé les orientations du Président Abdou DIOUF (en ce qui concerne la « **Bonne Gouvernance** » certainement voulue, dès lors, pour être – non point ? non plus ? – fictive mais efficiente, concrète et efficace), **soucieux qu'il est, en l'occurrence, d'une application loyale et scrupuleuse de la volonté du chef de l'Etat**, en ces termes :

« (...) Au Sénégal, le Chef de l'Etat ne cesse de nous rappeler l'impérieuse nécessité de conforter, chaque jour davantage, l'Etat de droit (...).

L'Etat de droit vise aussi la « **Bonne Gouvernance** », c'est-à-dire la gestion des affaires de l'Etat selon les principes de transparence, de responsabilité, d'équité et de probité.

Autant dire que la « **Bonne Gouvernance** » suppose la promotion du mérite et une lutte sans merci contre la corruption et toutes les formes de déprédation. C'est ainsi que mon gouvernement, l'a comprise et je veillerai à sa traduction concrète dans nos actes de tous les jours.

Le rapprochement de l'administration de ses administrés et l'accroissement de son efficacité, qu'elle soit centrale ou locale, feront l'objet de la même attention soutenue.

Au demeurant, rapprocher l'administration des administrés a été à la base de la nouvelle étape de la décentralisation décidée par le Chef de l'Etat en 1996.

Cette réforme s'est traduite par la création de la région comme collectivité locale, par l'accroissement du nombre des communes et par le transfert de certaines compétences aux collectivités locales.

Les bases de la démocratie locale s'en trouvent élargies et consolidées, grâce à une responsabilisation accrue des collectivités locales combinée au maintien de l'autorité et du caractère unitaire de l'Etat.

Notre démocratie locale risquerait d'être théorique sans l'amélioration des capacités financières des collectivités locales. Or une telle amélioration dépend d'abord de l'aptitude des collectivités à mobiliser des ressources locales. (...)

En un mot, en collaboration avec les collectivités locales et avec le soutien de tous les partenaires intéressés, le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour la réussite de cette révolution tranquille qu'est la décentralisation.

C'est dans cet esprit que nous sommes en train de préparer une charte de la décentralisation.

En vérité, la « Bonne Gouvernance », c'est également l'efficacité dans la gestion des affaires publiques.

Il s'y ajoute que la mondialisation de l'économie, l'accroissement de la demande sociale et le nouveau rôle assigné à l'Etat nous imposent aujourd'hui d'être encore plus soucieux d'efficience.

En effet, l'Etat se retire de plus en plus des secteurs marchands et se concentre sur l'accomplissement de ses missions régaliennes et sur la mise en place d'incitations pour les entreprises. Il importe donc qu'il réussisse tout ce qu'il entreprend.

C'est dire que, dans sa doctrine, ses procédures et les hommes qui l'animent, l'Administration devra se remettre en question et s'adapter à cette nouvelle donne. Il lui faut innover dans ses méthodes pour répondre, avec diligence, aux besoins et attentes des usagers.

Cet impératif de réforme de l'Administration a conduit le gouvernement à décider l'organisation, avant la fin de cette année, d'une large concertation sur le service public, dans le cadre du programme de « Bonne Gouvernance ». Les recommandations formulées constitueront les bases du dispositif de modernisation que nous mettrons en place.

Enfin, l'Etat de droit ne peut être viable sans la sécurité et la paix (...).

(cf le quotidien
« le Soleil », n°8458 du jeudi 13 août 1998 : 11)

I.3.8. De fait, donc, et en application de la décision du Président de la République, sous la conduite du Premier ministre, le Gouvernement s'est ouvert à la « Bonne Gouvernance » essentielle, corrélée avec le « DHD » (du moins) dans le cadre d'études pionnières fondamentales, à travers des cas de figure notables (ou annotés).

En effet, et pour ne prendre que ces exemples, deux cas de figure sont en train d'être, respectivement, conduit d'une part, et mûri (peut-il en être autrement ?), d'autre part :

- d'une part, depuis le 29 août 1999 et durant quatre mois (soixante treize recommandations pionnières viennent, le 29 novembre dernier, d'être déposées sur le bureau du Président de la République, par l'une des six Commissions instituées : « la Commission n° 2, la Société face à l'administration publique »), sous la houlette du Ministère de la Modernisation de l'Etat (renfermant en son sein la stratégique Délégation au Management Public), se tient (une ou la ?) concertation nationale sur « la qualité du service public (à quoi l'on a par la suite - opportunément !- adjoint « et la Bonne Gouvernance » ; tandis que
- d'autre part, voilà un an au moins que le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, avec le concours cependant à l'époque et durant une certaine période relativement longue acquis du PNUD, mûrit ses réflexions (sauf erreur de notre part sur les vrais motifs qui justifient une telle durée persistante) au sujet de la convocation (de sa ou de la concertation nationale) de lancement d'études d'envergure sur la « Bonne Gouvernance », que le Président de la République, donc, a appelée de ses vœux, relayé en cela par le Premier ministre, il y a plus d'un an.

I.3.9. Co-occurrence ou concurrence ? Empiètement ou complémentarité ? Avec quels résultats à la clé !

Quoi qu'il en soit des cas de figure précédemment évoqués, il reste que le Sénégal doit rester efficacement engagé pour le « DHD » - l'autre nom du parfait système politique ou de la « Bonne Gouvernance » pertinente de son impulsion et de sa sauvegarde- et ses populations doivent tirer profit d'une large diffusion et appropriation du contenu de ce concept et de ses répercussions pratiques avantageuses.

En tout état de cause, l'édition 1999/2000 du Rapport national sur le « DHD », consacrée à ce sujet par le truchement de la « Bonne Gouvernance », devra, lui, tenir son pari .

I.3.10. Au total, il apparaît en filigrane dans les interrogations et autres matières que voilà que « DHD » et « Bonne Gouvernance » parfaite sont, à terme et pour ainsi dire, synonymes. Celle-ci (la gouvernance bonne) s'avère, à l'examen approfondi, davantage qu'une simple condition de mise en œuvre et un élément seulement constitutif de celui-là (le développement « vraiment vrai » comme on dit quelque part en Afrique !).

Ainsi,

Dans le système des Nations unies, c'est le PNUD, avec d'autres organisations, qui a entrepris l'examen de la gouvernance (démocratique : l'autre nom de la « Bonne Gouvernance » parfaite), définissant celle-ci comme « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux ». L'idée va bien au-delà de celle de l'Etat (au sens strict de pouvoirs publics) ou de celle d'un régime politique particulier (au sens de gouvernement d'une majorité, contingente, partisane voire sectaire et peu ou pas efficace surtout lorsqu'elle gouverne « les uns contre les autres »), car elle englobe toutes les structures, (tous) les processus, (toutes) les institutions que les sociétés utilisent pour répartir le pouvoir, gérer les ressources publiques et résoudre les problèmes d'un pays. Il est utile de distinguer trois grands domaines auxquels s'applique la gouvernance (parfaite) : l'Etat, la société civile et le secteur privé. Une « Bonne Gouvernance » pertinente suppose non seulement que ces trois éléments sont compatibles, mais également qu'ils coopèrent. La « Bonne Gouvernance » (idéale) semble régner quand les ressources publiques sont gérées de façon équitable, ouverte, efficace, de façon à répondre aux besoins critiques d'une société (...).

(cf. PNUD, Troisième Forum
sur la Gouvernance en Afrique (FGA III), 1999 : 3)

I.3.11. Lesdits « besoins critiques » de la société sont, de nos jours, réputés n'être, du mieux possible, réglés, qu'en recourant à la moins mauvaise des stratégies de progrès humains connus : celle du « DHD » défini, précisément, selon la vision de son auteur (le PNUD : voir, par ailleurs en annexe, une excellente illustration de cette définition, dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, une « contribution spéciale » due à Paul STREETEN, aux pages 16 et 17).

« La définition initiale du concept de « DHD » a été formulée dans le premier Rapport Mondial sur le Développement Humain, publié par le PNUD en 1990. Pour les auteurs dudit Rapport, « il s'agit d'un processus qui consiste à élargir le choix des possibilités et à améliorer le bien-être des populations. Les trois principales possibilités sont celles de vivre longtemps en bonne santé, d'acquérir un savoir et des connaissances et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ».

Par la suite , le concept a été enrichi par la notion de durabilité (notamment depuis 1987 à la faveur des travaux de la Commission Brundland sur l'environnement et le développement) adoptée à la conférence de Rio sur l'Environnement en 1992. Il s'agit de prendre en compte les besoins prioritaires de la génération actuelle sans porter préjudice aux générations futures.

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 1994 a élargi le concept de « DHD » et a affiné sa définition. « Il s'agit d'un mode de développement qui ne se contente pas de susciter une croissance économique mais qui en répartit équitablement les fruits, qui régénère l'environnement au lieu de le détruire et qui permet aux gens de s'affirmer et d'avoir une influence sur le cours de leur existence au lieu d'être marginalisés. Il donne la priorité aux pauvres et élargit l'éventail de leur possibilité et de leur choix » .

Le PNUD, en donnant droit de cité à ce concept, pose un jalon essentiel dans la réconciliation entre politique économique et équité. En effet, la recherche de l'équité dans la mise en œuvre des politiques, notamment à travers une meilleure allocation des ressources, un meilleur accès au service public et au marché du travail, contribuerait à réduire la pauvreté.

Enfin, ce type de politique, en renforçant le tissu social, diminuerait les tensions et augmenterait les chances de réussite des politiques publiques.

En définitive, la problématique du développement humain se résumerait à une plus grande longévité, à une bonne santé, à l'accès au savoir, à la participation des individus aux processus de décisions qui engagent leur avenir et à l'accès à un revenu suffisant.

Ces préoccupations se résument à travers un indice synthétique, dit Indicateur de Développement Humain (IDH).

L' « IDH » est un indice composite qui mesure le développement sur une aire géographique donnée. Il comporte trois composantes : l'éducation est mesurée aux 2/3 par le taux d'alphabétisation et au 1/3 par le taux de scolarisation, toutes catégories confondues ; l'espérance de vie à la naissance et le PIB réel par habitant (PPA) . L' « IDH » est constitué de la moyenne arithmétique de ces trois composantes et mesuré sur une échelle graduée d'une valeur minimale de 0 et d'une valeur maximale de 1 (...) » .

(cf premier Rapport National sur
le Développement Humain
du Sénégal, 1998 : 1&2)

I.3.12. Dès le premier Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal (1998) ainsi largement introduit ci - dessus (par la même occasion), il s'est agi, à partir des « contours et implications » du concept de « DHD », d'en esquisser un « bilan » (voir « *Bilan du développement humain au Sénégal* », *Extraits des pages 7 à 24 dudit premier Rapport National, reproduits, ici, en annexe*).

Une leçon substantielle que les auteurs dudit Rapport en ont retirée a consisté à observer que la

« stratégie de « DHD » (sous entendu : que le Sénégal doit se donner en priorité et sans ambages) est celle qui, à moyen et long termes, modifiera (opportunément et) fondamentalement la structure des revenus pour la satisfaction du bien-être des populations. (Cette stratégie en question n'admet aucune alternative). D'où le défi du développement qui interpelle le Sénégal et ses partenaires ».

(cf premier Rapport National sur
le Développement Humain
Durable du
Sénégal, op. cit : 24).

I.3.13. En effet, l'on ne peut relever ce défi qu'en contenant les effets pervers de la mondialisation sur le développement humain et en restructurant autant les capacités (citoyennes) nationales que les modalités de création et de distribution des richesses d'une part, et de la conscience politique (par les vertus de l'éducation), d'autre part.

I.3.14. Or, donc, rien de tel n'est possible si le « DHD » ne se structure au point de se fondre dans la gouvernance démocratique, et vice versa. L'une et l'autre se trouvent, en tout cas, exclus s'ils ne s'appuient sur le système politique adéquat.

**I.4. Première conclusion à l'introduction : les objectifs du
Rapport 1999/2000 (à venir)**

Ainsi le Rapport 1999/2000 vise à :

1/ approfondir le débat (en le socialisant à souhait) autour du concept de « DHD » et de son instrument de mesure (l' « IDH » : *objet, par ailleurs, en annexe, des trois documents intitulés, respectivement : « Evaluer le Développement Humain », Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, Amartya SEN, p*

23 ; « *Note Technique. Calcul des indicateurs, Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, op. cit. pp 159-163* ; « *Quels sont les enseignements des indicateurs du Développement Humain ?* », *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, op. cit. pp127-133*) ;

2/ s'interroger sur la pertinence des stratégies mises en œuvre par le Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs fixés de «Compétitivité et de Développement Humain Durable», tels qu'inscrits dans le «IXème Plan d'orientation pour le développement économique et social du Sénégal (1996-2001) » ;

3/ proposer, en cas de besoin, les recommandations adéquates qui s'imposent, à la fois, en matière de politique économique en particulier et de « Bonne Gouvernance » pertinente en général.

**I.5. Seconde conclusion à l'introduction : Le Plan du (présent)
Rapport d'Appui**

Le plan du présent Rapport est, outre les autres parties de l'introduction (cf I et ci-dessus) :

II/ l'Approche méthodologique et les démembrements saillants
(disponibilité des informations statistiques)

III/ Le processus organisationnel ou le dispositif institutionnel
d'encadrement et d'élaboration (termes de référence)

IV/ Le plan général indicatif du Rapport 1999/2000

V / Annexes :

1/ « Dix ans de Développement Humain », Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, Contribution spéciale : Paul STREETEN, pp 16&17 ;

2/ « Evaluer le Développement Humain », Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, Contribution spéciale : Amartya SEN, p 23 ;

3/ « Note technique . Calcul des indicateurs », Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, pp 159-163 ;

4/ « Quels sont les enseignements des indicateurs du Développement Humain ? », Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999, pp 127-133 ;

5/ « Bilan du Développement Humain au Sénégal », Rapport National sur le Développement Humain 1998 du Sénégal , pp 7-24.

II/ L'approche méthodologique et les démembrements saillants proposés (disponibilité des sources des informations statistiques)

L'importance de principe des thèmes majeurs du sujet justifie une esquisse préalable de la méthodologie de leur extraction, mais également suggère d'appuyer l'inventaire desdits thèmes majeurs, par une mention appropriée de sources nationales des informations statistiques disponibles.

II.1. L'approche méthodologique préalable

II.1.1. Il s'agit, à la lumière des termes de référence, d'**inventorier**, ici, les **points saillants du sujet** ; d'en extraire les segments essentiels.

Or, la matière du **sujet** ne manque pas d'être **riche**. Elle est, de plus, enrichie sans cesse par une **littérature** abondante de qualité et de grand intérêt, à la fois **heuristique** et **pratique**.

II.1.2. Ses **lignes axiales** de base **sont**, donc, proposées en **fonction** de l'**interprétation autorisée de son contenu**, lequel est, à son tour, fonction de ce qu'il dit, de ce que le ou les auteur(s) souhaite(nt) ou s'attende(nt) qu'il dise, de son orientation qu'une bonne méthode d'analyse permet d'appréhender.

II.1.3. De ce point de vue, déjà, le sujet ne manque pas d'intérêt. Ses termes de base sont :

- le « **DHD** » d'une part et
- la « **Bonne Gouvernance** » pertinente, d'autre part.

II.1.4. Il s'avère que ces deux termes, à savoir « **DHD** » et « **Bonne Gouvernance** » pertinente :

- non seulement n'entretiennent aucune relation d'exclusion ;
- mais, bien au contraire, se (re) trouvent corrélés, tant ils se nourrissent mutuellement en vertu d'une synergie féconde de type dialectique et, en définitive, s'assimilent, à force pour l'un, le « **DHD** », de ne jamais aller sans l'autre, la « **Bonne Gouvernance** », seule pertinente à le réaliser, du mieux possible, en toute démocratie.

II.1.5. De sorte, qu'ainsi, synonymes, « Bonne Gouvernance » idoine ou / et « DHD » réalise(nt) pleinement et entièrement l'individu, la personne humaine, les citoyens : recentrés désormais au cœur de la construction de la cité sénégalaise notamment et de la répartition équitable des avantages de leurs efforts singulier et collectif.

Ainsi, seront-ils réconciliés dans le progrès, réhabilités par la justice sociale ; dignes, dès lors, de leurs respectives et mutuelles « capacités citoyennes » les plaçant hors de toute pauvreté endémique par les fécondités insoupçonnées de la participation épanouissante.

II.1.6. Le Vieux Philosophe à la toge vénérable ne s'y est point trompé, selon qui : « l'univers est rempli de merveilles mais la plus grande d'entre toutes c'est l'Homme (entendons la personne humaine au singulier et au pluriel, tous genres spécifiés et confondus : l'humanité en un mot) ».

II.1.7. C'est sous ce rapport universel d'une vieille et inlassable préoccupation noble au sujet de la personne humaine et de son destin que le « DHD » se définit comme étant « le développement des gens, par les gens et pour les gens ».

La « Bonne Gouvernance » véritable – autrement dit l'Etat de droit démocratique ou la réalité de l'exercice et de la jouissance effectifs des droits et devoirs humains fondamentaux par les citoyens – n'est point autrement définie, laquelle s'envisage à l'échelle universelle comme « la conduite des affaires de l'Etat (la chose de tous), par tous et pour tous ».

II.1.8. Aussi, est-ce en se fondant sur des observations pertinentes ou des dispositions précises et résolues que, cette année, et à la suite de l'édition 1998 du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal, le PNUD a entendu aller plus loin et plus profondément dans l'objectif qui consiste à accompagner, de l'extérieur, au moyen de la coopération multilatérale, la volonté du Gouvernement sénégalais tendant à consolider la démocratie et la justice sociale.

Toutefois, ce faisant, il n'en contribue pas moins à la réalisation d'un de ses programmes parmi les plus importants. Il s'agit de viser à répandre, dans le plus grand et large public sénégalais possible, le contenu et les avantages du « DHD », par la mise à sa disposition et la soumission à ses réflexions critiques, des matières et instruments de mesure dudit « DHD » révélé à travers la mise en œuvre adroite des ressources fécondantes de la « Bonne Gouvernance » parfaite.

II.1.9. C'est, donc, à cette fin qu'au moyen de la collaboration d'une expertise nationale d'appui et de concrétisation, l'objectif doit être atteint, pleinement et entièrement.

Les sénégalais, tout en restant eux-mêmes, doivent pouvoir entrer dans les textes et autres éléments significatifs des Rapports Mondiaux sur le « DHD » (publiés depuis 1990) et de la série correspondante et complémentaire des Rapports Nationaux (initiés en 1998) sur le même sujet, aux fins de se les approprier et d'en retirer de plus larges et profondes ressources d'auto-développement participatif et volontaire.

II.1.10. Voilà pourquoi, deux précautions valant mieux qu'une, il s'agit d'entreprendre le sujet, 1999/2000, du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal – de contribuer à le faire fonctionner, à le socialiser, au mieux possible, grâce à une présentation générale précise, simple et claire -, à la fois :

- sous une grille d'analyse diachronique et synchronique du « DHD » révélé par la « Bonne Gouvernance » parfaite ;**
- autant qu'à travers la mise en œuvre synergique et pragmatique, la plus opératoire et efficace possible, donc, desdites matières confondues.**

Les matières en question peuvent, à présent, être découvertes et présentées dans leur texture essentielle - par ailleurs renforcée de la mention indicative des sources disponibles des informations statistiques correspondantes -.

II.2. Les points saillants du sujet proposés

II.2.1. Lorsque l'on remonte aux origines du concept de « DHD » et que l'on en fait la genèse destinée à une application concrète au Sénégal, on observe que son contenu fait l'objet d'une orientation précise.

II.2.2. Le « DHD » est un « processus (historique, socioculturel) qui ambitionne d'élargir le choix des possibilités et d'améliorer le bien-être des populations ».

De fait, le cadre naturel d'une telle ambition reste celui de l'Etat-nation. Ses instruments institutionnels ainsi que son principe même doivent contribuer à en faire un facteur de développement adapté aux réalités et

aspirations des populations nationales pour le compte desquelles il est réputé fonctionner.

Conformément à la théorie générale de l'Etat, ce dernier doit être progressif, donc, performant. Ce qui postule la démocratie autrement dit l'Etat de droit démocratique – selon le consensus établi en l'occurrence parmi la doctrine et le doit positif des régimes et systèmes modernes comparés de gouvernement.

D'où un premier segment d'analyse du sujet : le « DHD », pour être viable au Sénégal notamment, doit nécessairement et suffisamment s'appuyer sur un Etat de droit progressif, adapté et ouvert à la performance. Ce que le Sénégal postule d'être pour le rester, autant que l'y engage la Constitution du 7 mars 1963 en vigueur, appuyée par d'autres instruments d'importance signalée tels que le « IXème Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996-2001. Compétitivité et Développement Humain Durable ».

II.2.3. En 1990, le noyau dur du concept de « DHD » comprend le fait de : « vivre longtemps en bonne santé, (d')acquérir un savoir et des connaissances et (de) pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ».

D'où un deuxième segment de base du sujet :

- la santé ;
- l'éducation ;
- la production des richesses (ou la croissance) ;

Autrement dit, le secteur social, lequel doit être interrogé (à terme dans son ensemble) pour mesurer le vécu quotidien des populations sénégalaises tant aux niveaux individuel que collectif.

II.2.4. En 1992, le concept de « DHD » est élargi, sa définition s'affine à un point tel qu'en 1994, elle se précise, ainsi qu'il suit :

« Il s'agit d'un mode de développement qui ne se contente pas de susciter une croissance économique mais qui en répartit équitablement les fruits, qui régénère l'environnement au lieu de le détruire et qui permet aux gens de s'affirmer et d'avoir une influence sur le cours de leur existence au lieu d'être marginalisés. Il donne la priorité aux

pauvres et élargit l'éventail de leur possibilité et de leur choix »

(cf. texte intégral, ci-dessus : 18)

D'où un troisième segment axial du sujet qui inclut, en outre :

- **non seulement la production mais aussi (voir surtout) la répartition des richesses, de la manière la plus équitable qui soit ;**
- **aussi bien l'environnement ou le cadre de vie valorisé au maximum et préservé de manière durable aux fins d'être également et aussi équitablement que possible profitable aux générations futures (d'où le critère de la durabilité introduit, de 1987 à 1992).**

Dans une application pratique au contexte sénégalais, cela devrait contribuer à forger le « DHD » à partir des axes vitaux que sont :

- **la participation véritable des citoyens aux affaires de la cité ;**
- **la sauvegarde des références socio-culturelles nationales incompressibles ;**
- **la protection de l'environnement constituant un cadre de vie assaini et préservé durablement, y compris pour les générations futures ;**
- **l'éradication de la pauvreté persistante forcément incluse dans le traitement de la « Bonne Gouvernance » idéale en phase avec le « DHD ».**

Ce qui suppose d'intervenir, franchement, au plus profond de la politique économique et sociale aux fins de rétablir la justice sociale, entre autres, gravement compromise par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et l'intervention de la dévaluation, mais aussi depuis longtemps gangrenée par la maladministration et la corruption.

D'où l'on propose d'interroger les indicateurs sociaux nationaux propres à illustrer le sujet, pour compter de l'intervention de la dévaluation (11 janvier 1994) jusqu'à nos jours (l'an 2000), en impliquant aussi exhaustivement que possible :

- **le secteur social ;**
- **le secteur productif ;**

- le secteur d'appui à la production ;
- (y compris par une touche transversale), les forces et faiblesses de la gouvernance des régimes politiques de 1960 à 1963 (en vigueur) : Sont-ils démocratiques ? A suffisance ? De manière insuffisante ?
Ce qui implique des développements sur la sécurité (les contentieux et conflits frontaliers inclus), la démocratie (y compris électorale sans plus éluder le rôle des militaires s'envisageant et accueillis comme un nouveau vecteur de régulation ou de sanction démocratique de l'exercice du pouvoir politique), l'approche-genre (pour une meilleure promotion du statut de la femme), le fonctionnement des services publics (objet de tant de récriminations et de malentendus), la décentralisation (une réforme à parfaire), l'appareil judiciaire et les droits des justiciables (dont les réformes et les aspects progressifs doivent concourir à la distribution d'une justice plus crédible et indépendante), la transparence et le niveau de corruption (indices majeurs de l'Etat de droit démocratique), le secteur privé et la société civile (parmi les nouveaux vecteurs cruciaux du développement au troisième millénaire), etc.

II.2.6. De telle sorte qu'en définitive, le concept de « DHD », examiné de fond en comble, à partir de la « Bonne Gouvernance » véritable et conformément aux objectifs que lui ont assignés ses auteurs :

- réconcilie politique économique et équité ;
- l'Etat et les citoyens ;
- la démocratie avec son noyau dur :
« la participation des individus
aux processus de décisions qui
engagent leur avenir et à l'accès
à un revenu suffisant ».

Et puisque, en définitive, le « DHD », l'autre nom de la gouvernance démocratique accomplie, se mesure à travers des indicateurs aussi bien convenus qu'améliorables, l'on en propose pour le cas d'espèce du Sénégal :

- d'une part, de 1994 à l'an 2000, le diagnostic ou le bilan d'ensemble le plus complet possible ainsi que la panoplie des réformes avérées urgentes ;

- d'autre part, et tout le long des développements du sujet, des chiffres précis (parmi des encadrés, des éléments statistiques et autres produits inédits, etc) résultant de :

* L'IDH (Indicateur du Développement Humain) rapporté à l'échelle nationale ;

* L'IDH calculé, région par région ;

* L'IDS (Indicateur de Développement Social) calculé, région par région ;

* L'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine) rapporté à l'échelle nationale ;

* L'IPC (Indicateur de Pénurie de Capacités) ; rapporté à l'échelle nationale ;

* L'ISDH (Indicateur Séxospécifique du Développement Humain) rapporté à l'échelle nationale ;

* L'IPF (Indicateur de la Participation des Femmes) rapporté à l'échelle nationale.

C'est dire combien le Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000 devra – t – il être vivant, précis, aussi complet que possible (sans éluder aucune question de fond) ; attrayant pour tout dire.

II.3 De quelques sources des données statistiques disponibles

II.3.1/Population/ Santé

- Recensement Général de la Population 1976/1988 ✓
- Evaluation des Objectifs Intermédiaires/ UNICEF /1991 ✓
- Enquêtes Sur les Priorités 1991 : Direction de la Prévision e de la Statistique ; Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.
- ESAM 1994/1995 ; Direction de la Prévision et de la Statistique/ MEFP

- **Projection de la population 1988-2015 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Economie des Finances et du Plan**
- **Situation économique et sociale du Sénégal 1995, 1996 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Economie des Finances et du Plan**
- **Direction de l'Hygiène et de la santé publique**
- **Enquête sur la prévalence en vitamine A UNICEF 1996**
- **Enquêtes Démographique Santé (EDS) 1992/93/97**
- **Service national des grandes endémies : Ministère de la Santé Publique**
- **Tableau de bord de la situation sociale**

II.3.2/Alphabétisation/ Education

- **Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de base**
- **Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education**
- **Direction de l'enseignement supérieur**
- **Rectorat (Université Cheikh Anta Diop Dakar)**
- **Statistique scolaire et universitaire (DPS)**

II.3.3/ Situation Macro-économique

Enquêtes agricoles, évolution des statistiques agricoles : Direction de l'agriculture .

Comptes Economiques du Sénégal : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan .

Centre Unique de Collecte des Entreprises (CUCI) / DPS.

IX ème Plan pour le Développement économique et social 1996-2001 : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan ; Direction de la Planification.

Rapport économique et financier 1999/2000 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

Rapport(s) d'exécution du IX ème Plan de développement économique et social : 1997, 1998, 1999 ; Direction de la Planification : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

Programme Triennal d'Investissements Publics 1998-2000 : Direction de la Coopération Financière ; Ministère de l'économie des Finances et du Plan

« le défi de la réduction de la pauvreté et de la viabilité » 1999 : Commission Economique Africaine (CEA).

II.3.4 Autres sources

« Les chiffres-clés de la Justice en 1997 » : Inspection Centrale des services judiciaires 1998 ; Ministère de la Justice.

Evolution de l'investissement privé : Guichet unique Ministère de l'Economie des Finances et du Plan :

III. LE PROCESSUS ORGANISATIONNEL OU LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'ENCADREMENT ET D'ELABORATION DU RAPPORT 1999 / 2000. (TERMES DE REFERENCE)

III.1. Contexte général

Il s'agit, en tout état de cause, de **travaux scientifiques et techniques** à conduire à terme, conformément aux lois et usages de production de Rapports du genre.

Il s'agit, donc, de **lignes de réflexions et d'action élaborées, visant à l'efficacité**. Aux fins d'y parvenir, les signes conventionnels utilisés doivent être simplement rendus dans le but de se prêter à une lecture et à une compréhension faciles

Les recherches, en effet, **n'ont point de portée, si les socio-cultures humaines et leur environnement n'en retirent aucun avantage** ou progrès palpable, significatif, vital.

L'**intelligence, le génie, l'imagination et le talent** sont l'**âme même des peuples** et ceux-ci ne doivent être jamais moins fières qu'épanouis de leur tête autant que de leur bras – complémentaires - .

III.1.2. Le sujet, à savoir, la **relation de type dialectique (réciproquement vivifiante)** entre la « **Bonne Gouvernance** » pertinente et le **DHD, est noble en soi** ; en amont comme en aval. Il centre la personne humaine, (re)mise en orbite au cœur des sciences sociales. Il contribue, pour ainsi dire, à la réhabilitation des métiers de la politique.

Il se veut être une **contribution essentielle** en matière de « **DHD** » et/ou de **droits et devoirs humains fondamentaux dans le contexte des socio-cultures sénégalaises, fortement questionnées, en cette fin d'époque, par les effets pervers de la mondialisation et le succès très fortement mitigé-à tout le moins- de la production des politiques publiques.**

III.1.3. Participer à cette entreprise, la conduire à terme, la mettre en œuvre, c'est (s') accompagner (aussi bien) de la morale et de l'éthique.

III.1.4. Le DHD et la « Bonne Gouvernance » véritable contribueront à régénérer la fibre socio-culturelle sénégalaise ou celle-ci ne sera pas.

III.1.5. Il s'agit de se prémunir des principes moraux et éthiques des sciences sociales proposées pour être appliquées aux sociétés politiques éclairées, honnêtement et sagement conduites, **à l'avantage de l'universalité des citoyens.**

La **morale, l'éthique, la compétence, l'honnêteté, le professionnalisme**, en un mot, la **pertinence – pour l'efficacité –** telles sont les qualités humaines escomptées dans le cadre de la rédaction de la deuxième édition du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal .

3.1.6. Ainsi, le Rapport en question devra-t-il être, en lui-même, le vivant reflet des excellents usages pratiques et simples auxquels il se destine, tout naturellement.

III.1.7. Le sujet relève des sciences sociales. Aussi, l'investigation y relative doit –elle **fonctionner** au moyen :

- de l'observation outillée ;
- utilisant un capital ou un réseau documentaire nécessaire et suffisant ; notamment testé, vérifié, complété par autant d'enquêtes que d'informations rendues ou avérées indispensables, a priori et chemin faisant , à l'accomplissement de la mission.

III.1.8. Le moment approprié advenu, les ressources scientifiques et techniques de la recherche devront avoir conduit :

- à un état des lieux ;

- au but ;
- à la stratégie ;
- à l'évaluation que de droit.

III.1.9. Ainsi,

- **le diagnostic**, à ce moment là, devrait avoir fourni les **éléments de base** propres à (re)constituer les **segments principaux des matières du sujet** ; à en établir, donc, **un bilan : l'état des lieux** ;
- de sorte que l'on parvienne, **ensemble**, à convenir d'utiliser les **stratégies et les scénarii les plus appropriés**, au moyen de **nos visions** à la fois différentes et complémentaires, tel que le PNUD nous l'aura personnellement proposé à y contribuer, que nous y aurons procédé effectivement (ici) et abouti (en fonction de la **pertinence de nos propositions**) à l'appui, en définitive, **des synergies choisies et compilées** (**personnes-ressources** d'élaboration immédiate du Rapport National pour le Développement Humain du **Sénégal**, édition 1999/2000) ainsi **commises à la production dudit Rapport** ;
- **au bout du compte et selon la loi des nécessités**, des circonstances maîtrisées, des imprévus, des contraintes et **de l'anticipation**, les **résultats indicatifs disponibles**, proposés, testés, déterminés, **retenus en fonction** (également) **des indicateurs de mesure convenus** (« IDH » principalement) parmi les objectifs du sujet, **devront faire l'objet d'une bonne ou juste évaluation**.

III.1.10. De sorte qu'au total :

- ceux qui ont commandité nos travaux ;
- le ou les rapporteur(s) ;
- et l'ensemble des destinataires du produit final **l'utilisent naturellement**, à sa restitution, **se l'appropriant, effectivement**.

III.1.11. En résumé, le **Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000** devra être situé ainsi ou restitué dans un **ensemble opératoire, le sien propre**.

D'où nous sommes (partis) pour le traiter, par rapport à **ce que nous voulons (qu'il devienne)** au moins pour une génération d'âge, les lecteurs /

utilisateurs sauront vérifier non seulement comment nous y serions parvenus (ou non) mais aussi au moyen de quoi cela aura été rendu faisable et effectivement fait – puisqu'il n'est pas sainement du but d'une entreprise honnête d'être pour échouer ni, non plus, de se contenter d'une existence sans plus - .

III.1.12. Tel devrait être le destin du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal, édition 1999/2000, lequel sera attrayant, encore une fois, ou ne sera pas.) /

III.2. De l'importance spécifique des Rapports Nationaux

III.2.1 Cela dit, rappelons - ainsi que le PNUD prend lui-même un notable intérêt à le préciser - combien la production du Rapport National sur le Développement Humain est devenue une tâche régulière (voire prioritaire) des pays ayant établi des relations de coopération avec lui.

En effet, le Conseil d'Administration du PNUD recommande toujours (et ceci depuis 1997) la publication annuelle d'un Rapport National sur le Développement Humain par pays. A cet effet, les bureaux du PNUD sur le terrain doivent donner l'assistance et l'impulsion requises pour la production dudit Rapport.

III.2.2. A l'image du Rapport Mondial sur le Développement Humain dont les éditions successives contribuent à alimenter le débat sur la scène internationale portant sur la problématique du développement, le Rapport National qu'il s'agit d'élaborer ici, vise à susciter la réflexion sur le concept de Développement Humain au niveau national, à approfondir la compréhension et l'utilisation des instruments de mesure dudit concept et, le cas échéant, à faire des propositions d'amélioration de l'état des lieux selon le thème central retenu.

III.2.3. En effet, le concept de Développement Humain dont la définition déjà construite est à rappeler, privilégie une certaine approche du développement à long terme, propre à être exploitée.

III.2.4. En effet, les différentes éditions du Rapport Mondial sur le Développement Humain ont véhiculé une approche et des méthodes de mesure du niveau de développement d'un pays, qu'il conviendrait d'adapter, d'enrichir au besoin et de faire internaliser à travers le processus de production régulière du Rapport National sur le Développement Humain.

III.2.5. En ce qui concerne le Sénégal - pays sahélien couvrant une superficie de 196 722 km² avec une population aujourd'hui estimée à 8 500 000 habitants, se répartissant de façon inégale, avec 2 700 habitants au km² à Dakar et 6 habitants au km² dans la région de Tambacounda qui constitue pourtant le 1/5 de la superficie totale du pays, le profil de développement souligne d'importants besoins critiques en termes de Développement Humain, de lutte opiniâtre contre la pauvreté fort préoccupante.

III.2.6. En effet, sur la base de l'Indice de Développement Humain, le Sénégal est classé à la 160ème position en 1997 sur un total de 175 pays considérés. En 1998, il occupe la 158ème position sur une liste de 174 pays et en 1999, la 153ème position sur un total identique de 174 pays.

De par ces classements, le Sénégal se situe toujours dans la catégorie de pays à "Faible Développement Humain". De plus, les tendances observées de bien d'autres indicateurs de développement commandent qu'une surveillance particulière soit accordée, toujours à la fois, à la mise en valeur des ressources humaines, à la structure du système de production ainsi qu'au mécanisme de redistribution des richesses nationales, eu égard, entre autres, et encore une fois, au niveau que la pauvreté a atteint à la veille du troisième millénium.

III.2.7. De fait, la plupart des indicateurs, à interroger à nouveau, sont en deçà des normes internationales.

En conséquence, d'importants efforts (y compris de recherches) devront être consentis pour contribuer à inverser ces tendances dans la perspective de la réalisation de l'objectif du Développement Humain Durable.

III.3. Thème central du Rapport National 1999/ 2000

III.3.1. Cette année, le thème central du Rapport National 1999 / 2000 va porter sur le Développement Humain Durable révélé, illustré par la « Bonne Gouvernance » pertinente.

III.3.2. Sa production contribue à la réalisation de l'objectif qui s'inscrit dans le cadre de la contribution du PNUD à la promotion du concept de Développement Humain Durable au Sénégal et à sa prise en compte dans les orientations de développement.

III.3.3. C'est dans ce contexte que les services d'un consultant, en qualité de Coordonnateur principal - Rapporteur à titre également

principal de la Commission scientifique du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000 , présentant le profil requis, sont sollicités pour proposer et conduire une équipe multidisciplinaire de haut niveau préposée à la production dudit Rapport National 1999 / 2000.

III. 4. Comité de pilotage et Commission Scientifique

III.4.1. Il est institué un Comité de pilotage (C.P) du Rapport National 1999 / 2000 sur le Développement Humain Durable du Sénégal. Il se compose de la représentation appropriée des structures mandantes : le PNUD et la Direction de la Planification à laquelle est adjointe l'autorité chargée du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (P.E.L.C.P) au Sénégal.

III.4.2. Le Comité de pilotage :

- valide les termes de référence établis par le Coordonnateur / Rapporteur, la mission qui lui est confiée ainsi que l'exécution qui en résulte, tout le long et dans l'ensemble ;
- met à la disposition du Coordonnateur ou de la Commission Scientifique les moyens rendus nécessaires pour l'exécution de la mission confiée ;
- veille au respect des dispositions des termes de référence de la mission, et notamment à la validation des choix administratifs, scientifiques et autres du Coordonnateur, sans négliger ses opinions propres au sujet des multiples enjeux scientifiques et autres impliqués par la production du Rapport Confié ;
- veille au respect des délais d'exécution des tâches conférées ;
- Se réunit une fois le mois, sauf circonstances particulières justifiant qu'il se réunisse sans délai ; et chaque fois que de besoin ;
- Est ouvert au Coordonnateur, Rapporteur de la Commission Scientifique, généralement invité à ses

délibérations ;

- S'entretient, autant que de besoin par l'entremise du Coordonnateur et en la présence de celui-ci ou non, avec toute personnalité membre de la Commission Scientifique, en audition en ses travaux ;
- Se réunit soit dans les locaux du PNUD, soit dans ceux de la Direction de la Planification, soit aussi bien dans ceux du PELCP ; tout comme à l'invitation du Coordonnateur en son Siège ou à tout autre endroit justifié par l'exécution de la mission confiée.

III.5. Le Coordonnateur / Rapporteur : l'épine dorsale de la Commission scientifique

III.5.1. Le Coordonnateur principal, Rapporteur à titre également principal des travaux du Comité scientifique de la production du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal, 1999 / 2000, est l'épine dorsale dudit Comité scientifique composé, outre lui-même, de dix (10) Experts, toutes / tous individuellement responsables des travaux ponctuels confiés conformément aux termes de référence de leur contrat, rédigés par ledit Coordonnateur et validés par le Comité de pilotage ;

III.5.2. Le Coordonnateur / Rapporteur :

- propose la nomination, références en mains, des Experts de haut niveau qui constituent, avec lui-même, la commission scientifique du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000, au Comité de pilotage qui en décide ;
- est responsable devant le Comité de pilotage de l'exécution correcte des termes de référence de la mission confiée ;
- dispose d'un local à usage de bureaux, secrétariat, salle de réunion et bibliothèque durant les six (6) à sept (7) mois que dure la mission conférée;

lesdits locaux seront mis à sa disposition soit au PNUD, soit à la DP soit encore à la DEL.CP ou à tout autre endroit pertinent préféré en raison d'indépendance souhaitable ;

- peut s'attacher les services, pour les fins exclusives de la mission confiée, d'un minimum de personnel administratif et de logistique ;**
- administre le Comité scientifique dont il préside aux travaux et constitue le lien avec les institutions et autres organisations à but similaire, au-delà du Comité de pilotage, en accord avec ce dernier ;**
- effectue, ainsi que ses Collègues du Comité scientifique, toutes les visites et autres missions pertinentes entrant dans le cadre de l'exécution convenable des termes de référence du contrat ;**
- anime, à titre principal, la production du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000, élabore les termes de référence requis pour chacun(e) des Experts membres de la Commission scientifique après consultation individuelle, avec eux / elles et vérifie la concordance desdits termes de référence avec les résultats produits, ou en cours de production ;**
- arrête le calendrier d'exécution des travaux, en concertation avec les autres Experts membres de la Commission et en phase avec le Comité de pilotage**

III.6. Mandat, profil, composition et agenda de la mission

III.6.1. Mandat

La mission consiste à produire un Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000, conformément au thème central mentionné plus haut. Elle devra s'appuyer sur un canevas général incluant les éléments essentiels constitutifs du sujet, tels que proposés dans le plan général indicatif du Rapport National ci-après (voir page 42 et ss.). Cette articulation de base devra être rendue nécessairement plus complète, à partir des différentes matières complémentaires qui vont résulter des délibérations de la Commission scientifique chargée, le moment venu, d'en établir la mouture définitive.

A cet effet, la mission devra utiliser toute la documentation nécessaire. Le fonds documentaire disponible, notamment au PNUD, dans les administrations sénégalaises pertinentes et, au-delà, auprès de toutes les structures nationales et internationales intéressées, devra être mobilisé, mis à profit.

De même, la mission pourra recourir aux enquêtes, échanges et à tout autre enrichissement nécessaire pour parvenir à son but, dans les délais impartis.

Le Rapport 1999/2000 devra se fonder sur une analyse, à la fois, des données quantitatives et qualitatives à l'échelle nationale. Il devra aussi faire ressortir les écarts observés entre les dix régions du Sénégal. Leurs performances respectives seront également étayées par des tableaux de données statistiques et d'indicateurs, des supports graphiques propres à en faciliter la compréhension et l'exploitation.

III.6.2. Profil et composition

La mission sera constituée, principalement, d'un Coordonnateur/Rapporteur dont le statut est organisé dans les présents termes de référence .

Le Coordonnateur/Rapporteur bénéficiera notamment des compétences hautement exercées de dix Experts, personnalités indépendantes choisies conformément au profil de la liste ci-après :

- un(e) spécialiste de l'approche genre ;
- un(e) macroéconomiste ;

- un(e) juriste – politologue ;
- un(e) socio-économiste ;
- un(e) environnementaliste ;
- un(e) spécialiste des procédures judiciaires, des droits et devoirs fondamentaux de la personne humaine, notamment des justiciables libres ou détenus, des citoyens, réfugiés ou non, en temps de paix ou de guerre ;
- un(e) spécialiste des sciences de l'éducation ;
- un(e) spécialiste des questions de santé ;
- un(e) philosophe versé(e) dans le maniement des sciences sociales ou des questions de développement ;
- un(e) spécialiste en communication .

III.6.3. Agenda de la mission

La mission d'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal, édition 1999/2000 est réputée durer six à sept mois, sauf cas de force majeure, dûment constatée et convenue, entraînant une juste prorogation.

Dans un premier mouvement, ladite mission pourrait s'articuler, ainsi qu'il suit :

- Réunion, entre les 11 ou 12 janvier 2000 au plus tard, du Comité de pilotage aux fins de validation du Rapport d'appui au Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000 ;
- Signature, entre les 12 et 19 janvier 2000 au plus tard, du contrat du Coordonnateur/Rapporteur principal de la Commission scientifique ;
- Mise en place, autour du 20 janvier 2000 au plus tard, de l'Equipe du Coordonnateur/Rapporteur, chargé, avec lui, de l'animation de la Commission scientifique du Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal 1999/2000 ;
- Premier Atelier de lancement, le 26 janvier 2000 au plus tard, de la production du Rapport 1999/2000 ; au cours d'une cérémonie publique

largement ouverte et couverte par les médias, rehaussée de la présence notamment de LL Excellences Messieurs le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur des Programmes des Nations Unies au Sénégal, des Membres du Comité de pilotage, de la Commission scientifique, des Pouvoirs publics, de la Société civile, des Médias, etc.

Le plan définitif de l'ouvrage et le plan de communication pourront être, entre autres, discutés et adoptés au cours dudit Atelier de lancement.

Rien n'interdit, au demeurant, que l'Atelier de lancement en question puisse se dérouler, outre sa partie officielle, sous la forme d'une Journée d'études.

L'autre versant de l'Agenda de l'étude pourra être esquissé voire profilé, à cette occasion.

IV LE PLAN GENERAL INDICATIF DU RAPPORT 1999/2000

Introduction

Chapitre préliminaire : définition des termes du sujet

Chapitre préliminaire consacré :

- à la **définition des termes du sujet** : « la Bonne Gouvernance » pertinente révélatrice du Développement Humain Durable ;
- au moyen d'une **analyse dialectique** démontrant la corrélation entre les termes du sujet ;
- à l'examen minutieux du **contenu du concept de Développement Humain Durable**, étape après étape, de 1990 à nos jours.

Ce chapitre préliminaire renferme également les **données fondamentales caractéristiques de la République du Sénégal**, ainsi que de l'**Etat de droit organisé par la Constitution** devant s'appuyer sur les **valeurs socio-culturelles nationales incompressibles** ; dans un **contexte régional d'intégration fortement souhaitée** et d'ouverture aux aspects positifs des autres civilisations mondiales.

Chapitre premier : Etat des lieux, de 1994 à l'an 2000

Chapitre premier consacré

à l'état des lieux, au **diagnostic**, au **bilan** : de 1994 à l'an 2000 qui implique :

I.1. L'examen de la situation macroéconomique (avec le contenu suivant) :

I.1.1. Les indicateurs de compétitivité

I.1.2. Le retour de la croissance (depuis 1994)

Encadré : une croissance qui ne juggle pas la pauvreté. Pourquoi et comment ?

I.2. Répartition de la croissance

Les indicateurs sociaux (1994/2000)

- la gestion institutionnelle des secteurs sociaux
 - existe-t-il une politique de population ?
 - éducation : performance des réformes engagées (niveaux élémentaire, secondaire, moyen, supérieur)
 - santé : du système de base à la réforme des hôpitaux (insister sur l'autonomie des secteurs)
 - formation et emploi : où en est-on ? quelles discriminations (ou pas) sur le marché de l'emploi ?
 - la promotion du genre : quel statut d'origine pour la femme et la petite fille (par rapport aux hommes et aux petits garçons). Revue des réformes initiées. Quels résultats depuis Beijing ?
 - description détaillée de l'évolution du profil de la pauvreté au Sénégal
 - autres indicateurs sociaux : accès à l'eau potable, le taux d'électrification rurale, l'assainissement, les télécommunications, etc.

Encadré : 40 ans de politique culturelle : quel bilan ?

I.1.4. La gestion de l'environnement ou du cadre de vie. Quelle est la politique mise en œuvre, avec quels résultats. Quel est l'état de la législation internationale et quelle influence sur les politiques publiques du Sénégal (codes de l'eau ; des forêts et chasses ; Plan directeur ; PNAE, ect.) ?

I.1.5. La gouvernance locale : bilan de la régionalisation

I.1.6. Calcul des indicateurs du « DHD » / « IDH »

- IDH national, de 1994 à 2000
- IDH région par région
- IDS région par région
- IPH national
- IPC national

- ISDH national
- IPF national

I.1.7. Etat de droit et démocratie : quelle gouvernance ?

- quels régimes politiques (de 1960 à 1963 et depuis 1963)

Encadré : aperçu sur le régime politique sénégalais :

- le fonctionnement, la dynamique et l'équilibre des institutions de la République ;
- le système électoral ;
- l'irruption des militaires : vers un nouveau vecteur de régulation ou de sanction démocratique des pouvoirs politiques notamment en Afrique ?
- la qualité du service public et la gouvernance (bonne ?) ;
- l'appareil judiciaire et la distribution équitable de la justice ;
- les droits humains des exclus (univers carcéral, les handicapés et autres minorités discriminées, etc.) ;
- la transparence et le niveau de corruption ;
- le cadre juridique ou l'encadrement institutionnel de l'économie et des finances

CHAPITRE II. LES REFORMES URGENTES

Pour aller plus loin que le diagnostic

Voir panoplie dans les développements ultérieurs, spécifiques et généraux.

CONCLUSION

V. DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1

Contribution spéciale

DIX ANS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

par
Paul STREETEN

Extrait du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999

En 1990, le moment était venu de trouver une approche globale pour améliorer le bien-être humain, une approche qui couvrirait tous les aspects de la vie humaine pour tous les individus, dans les pays riches comme dans les pays en développement, maintenant et à l'avenir. Cette approche devrait largement dépasser le développement économique étroitement défini pour couvrir l'éventail complet des choix humains. Elle soulignait la nécessité de placer l'individu – ses besoins, ses aspirations et ses capacités – au centre de l'effort de développement. Elle mettait l'accent sur la nécessité d'affirmer le caractère inacceptable de tout préjugé ou de toute discrimination, que ce soit en fonction de la classe sociale, du sexe, de la race, de la nationalité, de la religion, de la communauté ou de l'âge. Le développement humain était né.

Inspiré et dirigé par son architecte, Mahbub ul Haq, le premier Rapport Mondial sur le Développement Humain publié en 1990 par le PNUD est apparu après une période de crise et de repli au cours de laquelle le souci des individus avait laissé la place aux préoccupations d'équilibre des budgets et des flux financiers. Ce Rapport répondait à un besoin ressenti par tous et fut très largement salué. Depuis cette date, il suscite de nombreux débats dans des revues et à l'occasion de séminaires. Il a réussi à capter l'imagination du monde entier, à stimuler des critiques et des débats, des réflexions, des améliorations et des ajouts précieux.

Le développement humain est le processus d'élargissement des choix des individus : pas seulement entre plusieurs lessives, chaînes de télévision ou modèles de voitures, mais des choix issus de l'expansion des capacités et des potentialités humaines : ce que les individus font et peuvent faire durant leur vie. Quel que soit le stade de développement, quelques capacités sont essentielles au développement humain. Sans elles, de nombreuses options ne seraient pas possibles. Il faut avoir la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour bénéficier d'un niveau de vie décent. Ces éléments se retrouvent dans l'indicateur du développement

humain. Les individus s'attachent également à d'autres facteurs, tels que la liberté politique, sociale, économique et culturelle, le sentiment d'appartenance, la possibilité d'être créatif et productif, la dignité et les droits de l'homme. Pourtant, le développement humain ne se résume pas aux capacités en tant que telles, mais touche aussi à leur promotion d'une manière qui soit équitable, participative, productive et durable.

Les choix évoluent avec le temps et sont, en principe, illimités. Mais des choix sans limites et sans contraintes peuvent devenir inutiles et absurdes. Les choix doivent être associés à des restrictions, les droits à des obligations, les options à des garanties, les libertés à des contraintes. Aujourd'hui, nous assistons à une réaction face à l'individualisme forcené du marché, qui s'oriente dans le sens de ce que l'on appelle le communautarisme. La combinaison exacte entre l'action individuelle et l'action publique, l'initiative personnelle et institutionnelle, varie au fil du temps et selon les cas. Les dispositifs institutionnels seront plus importants pour assurer la viabilité de l'environnement à long terme, tandis que l'initiative personnelle pèse davantage pour le choix d'articles ménagers ou d'un conjoint. Cependant, une certaine complémentarité sera toujours nécessaire.

Gagner leur vie fait partie des options considérées comme désirables par les individus. C'est un aspect certes important, mais non primordial. Le développement humain passe par la progression du revenu et de la richesse, mais aussi par de nombreux autres aspects, jugés précieux et qui le sont.

Ainsi, en analysant les priorités des pauvres, on est surpris de découvrir ce qui compte le plus à leurs yeux. L'augmentation du revenu n'est que l'une de leurs aspirations. Une nutrition adaptée, de l'eau potable, de meilleurs services médicaux, une scolarité plus longue et un enseignement de meilleure qualité pour leurs enfants, des transports bon marché, un logement convenable, un emploi continu et des moyens de subsistance sûrs, des emplois productifs, rémunérateurs et satisfaisants, sont autant de facteurs qui ne se traduisent pas par une augmentation du revenu par habitant, du moins pas immédiatement.

Les bienfaits non matériels ont souvent une plus grande valeur aux yeux des pauvres que des améliorations matérielles. Certains d'entre eux relèvent des droits, d'autres de l'état d'esprit. On peut citer, par exemple, des conditions de travail alliant qualité et sécurité, la liberté de choisir son emploi et ses moyens de subsistance, la liberté de circulation et d'expression, l'absence d'oppression, de violence et d'exploitation, la garantie qu'on ne pourra faire l'objet ni de persécution ni d'arrestation arbitraire, une vie familiale épanouissante, l'affirmation de valeurs culturelles et religieuses, un temps de loisir convenable et des formes satisfaisantes d'utilisation de ce temps ; un objectif dans la vie et dans

le travail, la possibilité de participer aux activités de la société civile ainsi que le sentiment d'appartenir à une communauté. Ces éléments sont souvent jugés plus importants que le revenu, à la fois en tant que tels et en tant que moyens de parvenir à un travail satisfaisant et productif. Ils ne font pas pour autant augmenter le revenu. Aucun décideur ne peut garantir de parvenir à réaliser l'ensemble, ni même la majorité, de ces aspirations, mais certaines mesures peuvent rendre possible leur concrétisation.

Contribution spéciale

EVALUER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Par
Amartya SEN

Extrait du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999

L'« IDH », qui est en quelque sorte devenu l'emblème du Rapport Mondial sur le Développement Humain, réussit assez bien à suppléer au PNB pour mesurer le développement. Reposant sur trois composantes distincts – l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu par habitant – il ne se concentre pas exclusivement sur l'opulence économique (contrairement au PNB). Dans les limites de ces trois composantes, l'« IDH » a permis d'élargir considérablement l'attention empirique que reçoit l'évaluation des processus de développement.

Cependant, l'« IDH », qui est indubitablement un indicateur sommaire, ne doit pas être considéré comme autre chose qu'une incitation à s'intéresser à la richesse des informations contenues dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain. Je dois reconnaître qu'au départ, je ne voyais pas grand intérêt dans l'« IDH » en tant que tel. Il s'est trouvé que j'ai eu le privilège de participer à sa conception. J'ai même fait part de mon grand scepticisme à Mahbub ul Haq, père du Rapport Mondial sur le Développement Humain, concernant le fait de se concentrer sur un indicateur sommaire de ce type, d'essayer de saisir dans un chiffre unique la réalité complexe que représentent le développement humain et la misère. Face à cet indicateur sommaire qu'est l'« IDH », le reste du Rapport Mondial sur le Développement Humain renferme un grand nombre de tableaux ainsi qu'une profusion d'informations sur divers éléments sociaux, économiques et politiques qui exercent une influence sur la nature et la qualité de la vie. Il était donc logique de se demander pourquoi attirer l'attention sur un indicateur synthétique sommaire qui ne pouvait pas rendre compte d'un bon nombre des riches informations qui rendent le Rapport Mondial sur le Développement Humain si intéressant et si important.

Cet aspect sommaire n'avait pas échappé à Mahbub ; il ne pouvait nier que l'« IDH » ne constituait qu'un indicateur du développement très limité. Mais après quelques hésitations initiales, Mahbub s'est persuadé que la prédominance du PNB (un indicateur trop utilisé et trop mis en avant, qu'il voulait remplacer) ne serait pas remise en cause par une série de tableaux. Selon lui, les lecteurs les

considéreraient avec respect, mais quand ils voudraient utiliser une mesure synthétique du développement, ils retourneraient au PNB en raison de sa simplicité et de sa commodité. En écoutant Mahbub, je me suis rappelé des vers d'un poème de T.S. Eliot, « Burnt Norton » : « Le genre humain/Ne peut pas supporter trop de réalité ».

« Nous avons besoin d'une mesure, disait Mahbub, aussi simple que le « PNB » - un seul chiffre – mais qui ne soit pas aussi aveugle que lui face aux aspects sociaux de la vie humaine. Mahbub espérait non seulement que l'« IDH » améliorerait, ou au moins compléterait utilement, le « PNB », mais aussi qu'il susciterait un intérêt pour les autres variables qui sont amplement analysées dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain.

Mahbub avait tout à fait raison en cela, je dois l'admettre, et je me réjouis que nous n'ayons pas essayé de l'empêcher de chercher une mesure sommaire. Par une utilisation judicieuse du pouvoir d'attraction de l'« IDH », Mahbub a réussi à attirer l'attention des lecteurs sur le large éventail de tableaux statistiques et d'analyses critiques détaillées qui sont présentés dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain. Cet indicateur simple était clair et a reçu une attention soutenue. Il a permis à la réalité complexe contenue dans le reste du rapport de trouver un lectorat intéressé.

ANNEXE 3

NOTE TECHNIQUE. CALCUL DES INDICATEURS

Extrait du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999

L'Indicateur du Développement Humain (IDH)

L' « IDH » est un indicateur composite comportant trois éléments : la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous les niveaux confondus), et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant (exprimé en PPA, ou parités de pouvoir d'achat).

Des valeurs minimales et maximales fixes

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun de ces éléments :

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans – 85 ans
- Alphabétisation des adultes : 0% - 100%
- Taux combiné de scolarisation : 0% - 100%
- PIB réel par habitant (en PPA) : 100 PPA – 40 000 PPA
- Tous les indicateurs qui entrent dans la composition de l' « IDH » se calculent selon la formule générale suivante :

Indicateur = $\frac{\text{Valeur réelle } X_i - \text{Valeur minimale } X_i}{\text{Valeur maximale } X_i - \text{Valeur minimale } X_i}$

Si, par exemple, l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans dans un pays donné, la valeur de l'indicateur d'espérance de vie de ce pays sera la suivante :

$$\text{Espérance de vie} = \frac{65 - 25}{85 - 25} = \frac{40}{60} = 0,667$$

Le traitement du revenu

La composition de l'indicateur de revenu est un peu plus complexe. Depuis sa première édition jusqu'en 1998, le Rapport Mondial sur le Développement Humain a utilisé à cet effet une formule que nous expliquons plus loin. Cette

année, en revanche, le traitement du revenu dans le cadre de l' « IDH » a été profondément remanié, sur la base des travaux d'Anand et Sen (1999).

Le revenu est pris en compte dans l' « IDH » afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et le savoir : en bref, c'est un indicateur de substitution pour un niveau de vie décent. Notre traitement du revenu se fonde essentiellement sur un principe : un niveau illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. C'est en vertu de ce principe que le montant du revenu a toujours été corrigé dans le calcul de l' « IDH ». Tout le problème est alors de savoir de savoir comment et à partir de quel niveau effectuer cet ajustement.

Dans les éditions précédentes, la pratique consistait à partir d'une valeur de seuil (y^*), fixée par convention au revenu mondial moyen, en appliquant la formule suivante :

$$\begin{aligned} W(y) &= y^* \text{ pour } 0 < y < y^* \\ &= y^* + 2 [(y - y^*)/3] \text{ pour } 2y^* < \dots y < 3y^* \end{aligned}$$

dans laquelle y correspond au revenu réel par habitant, en PPA, et y^* au seuil du revenu par habitant, en PPA, fixé à la moyenne mondiale dans l'année considérée pour le calcul de l' « IDH ». Si l'on a choisi la moyenne du revenu mondial pour fixer ce seuil, c'est en application du principe que toute personne devrait disposer du revenu correspondant à la moyenne mondiale.

La valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollars (en PPA) se calculait ensuite selon la formule suivante :

$$W(y) = y^* + 2(y^*/2) + 3(y^*/3) + 4(y^*/4) + 5(y^*/5) + 6(y^*/6) + 7[(40\,000 - 6y^*)/7].$$

En effet, le revenu maximum de 40 000 PPA se situe entre $6y^*$ et $7y^*$. Selon la formule ci-dessus, la valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollar (en PPA) s'établit donc à 6 311 PPA.

Le principal problème de cette formule est qu'elle opère une très forte correction du revenu au-delà de la valeur de seuil, ce qui pénalise de fait les pays dans lesquels ce revenu est supérieur à cette valeur. Ainsi, elle amène à réduire les quelque 34 000 PPA situés entre le seuil et le niveau maximal de revenu seulement 321 PPA. Dans bien des cas, le revenu perd alors sa pertinence en tant qu'indicateur de substitution de l'ensemble des aspects du développement humain non pris en compte par la longévité, la santé et la savoir.

Le perfectionnement apporté cette année au traitement du revenu cherche à remédier à ce problème en remplaçant la méthodologie sur des bases analytiques

plus solides. Le raisonnement et la formule ainsi adoptés sont présentés en détail dans Anand et Sen (1999). En résumé, l'établissement de l'« IDH » de cette année traite le revenu selon la formule suivante :

$$W(y) = \log Y - \log Y_{\min} / \log Y_{\max} - \log Y_{\min}$$

Cette façon de procéder comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, sa correction du revenu est moins sévère que la formule utilisée précédemment (voir diagramme 1 de la note technique). Ensuite, elle s'applique à tous les revenus, et non plus à ceux situés au-delà d'un certain niveau. Enfin, comme le montre la figure ci-dessous, l'asymptote se dessine relativement tard, ce qui évite de pénaliser les pays à revenu intermédiaire. Ajoutons que la poursuite de la progression du revenu dans ces pays continuera d'être prise en compte par l'« IDH », en tant que moyen potentiel de progression du développement humain.

DIAGRAMME NT1

La correction du revenu selon l'ancienne et la nouvelle formule

Illustration de la méthode de calcul de l'IDH

Nous prendrons l'exemple de deux pays pour illustrer le calcul de l'« IDH » : un pays industrialisé, l'Allemagne, et un pays en développement, la Chine.

Pays	Espérance de Vie (année)	Taux d'alphabétisation des adultes (%)	Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (%)	PIB réel par habitant (PPA)
Allemagne	77,2	99,0	88,1	21 260
Chine	69,8	82,9	68,9	3 130

Indicateur d'espérance de vie

$$\begin{aligned} \text{Allemagne} &= 77,2 - 25 / 85 - 25 = 52,2 / 60 = 0,870 \\ \text{Chine} &= 69,8 - 25 / 85 - 25 = 44,8 / 60 = 0,747 \end{aligned}$$

Indicateur d'alphabétisation des adultes

$$\text{Allemagne} = 99,0 - 0 / 100 - 0 = 99,0 / 100 = 0,990$$

$$\text{Chine} = 82,9 - 0 / 100 - 0 = 82,9 / 100 = 0,829$$

Indicateur de scolarisation combiné

$$\text{Allemagne} = 88,1 - 0 / 100 - 0 = 0,881$$

$$\text{Chine} = 68,9 - 0 / 100 - 0 = 0,689$$

Indicateur de niveau d'éducation

$$\text{Allemagne} = [2(0,990) + 1(0,881)] / 3 = 0,954$$

$$\text{Chine} = [2(0,829) + 1(0,68)] / 3 = 0,782$$

Indicateur de PIB réel corrigé par habitant (en PPA)

$$\text{Allemagne} = \log(21\,260) - \log(100) / \log(40\,000) - \log(100) = 0,895$$

$$\text{Chine} = \log(3\,130) - \log(100) / \log(40\,000) - \log(100) = 0,575$$

L'indicateur du développement humain

L'« IDH » est simplement la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs de durée de vie, de niveau d'éducation et de PIB réel corrigé par habitant (en PPA), ce qui donne pour l'Allemagne et la Chine les résultats suivants :

Pays	Indicateur d'espérance De vie	Indicateur de niveau d'éducation	Indicateur de PIB réel corrigé par habitant	Somme des indicateurs	IDH
Allemagne	0,870	0,954	0,895	2 719	0,906
Chine	0,747	0,782	0,575	2 104	0,701

Comparer le valeurs de l'IDH sur différentes années

Les valeurs de l'IDH déterminées dans le rapport de cette année ne sont pas strictement comparables à celles de l'année dernière, du fait de la modification du traitement du revenu dans l'IDH. Les possibilités de comparaison souffrent également des considérables révisions intervenues dans les séries temporelles relatives à certains éléments de l'IDH, en particulier les statistiques sur le revenu

(en PPA) fournies par la Banque Mondiale. Du fait de ces changements, la valeur de l'IDH comme le classement des pays selon cet indicateur composite sont, cette année, nettement différents de ceux indiqués dans le rapport de l'an dernier. Le tableau 1 de la présente note technique indique les changements intervenus dans le classement des pays, ainsi que l'origine de ces changements : traitement affiné du revenu ou révision des séries statistiques ;

Deux conclusions se dégagent clairement de ce tableau. Tout d'abord, la plupart des modifications de classement peuvent être attribuées au traitement du revenu. Ensuite, une simple comparaison des valeurs de l'« IDH » entre le rapport de l'an dernier et celui de cette année indique certes une apparente détérioration de la situation, mais si l'on procède à cette comparaison en utilisant pour ces deux années le même traitement du revenu, on constate au contraire une progression de la valeur de l'« IDH » pour chaque pays.

L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) et l'Indicateur de la Participation des Femmes (IPF)

Dans le cadre des comparaisons internationales, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont limités aux données généralement accessibles sur le plan international. Nous nous sommes efforcés, dans le rapport de cette année, d'utiliser les données les plus récentes, les plus fiables et présentant la plus grande cohérence interne possible. La collecte de données sexospécifiques plus nombreuses et plus fiables est une tâche complexe à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer résolument. Nous continuons de publier les résultats obtenus selon l'ISDH et l'IPF en nous fondant sur les meilleures estimations disponibles, dans l'espoir que cela permettra d'accroître la demande de telles données.

L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH)

L'ISDH est composé des mêmes variables que l'IDH. Il diffère néanmoins de ce premier indicateur en ceci que nous avons corrigé les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu de façon à refléter les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans ces trois domaines (pour une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'ISDH, voir la note technique 1 du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1995. Nous avons retenu pour cela un coefficient de pondération qui exprime une aversion modérée pour l'inégalité, le paramètre ..., de valeur 2. Cette valeur correspond à la moyenne harmonique des valeurs masculine et féminine.

Nous avons également corrigé, dans le calcul de l'ISDH, les valeurs maximale et minimale de l'espérance de vie pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Pour les hommes ces valeurs sont respectivement de 82,5 et 22,5 ans.

Le calcul de la composante du revenu est plus complexe. Pour calculer les parts du PIB réel par habitant (en PPA) des hommes et des femmes, nous nous fondons sur deux données : la part féminine (sf) et la part masculine (sm) des revenus du travail. Ces parts sont, quant à elles, estimées à partir du rapport entre la moyenne des salaires féminins (wf) et celle des salaires masculins (wm) et du pourcentage de femmes (eaf) et d'hommes (eam) au sein de la population active. Concernant les pays pour lesquels on ne dispose pas de données permettant de calculer le rapport des salaires, nous avons retenu une valeur de 75% moyenne pondérée du rapport des salaires pour tous les pays pour lesquels les données sont disponibles. Les estimations du revenu masculin et féminin par habitant (en PPA) sont ensuite traitées de la même manière que le revenu dans l'IDH, puis utilisées pour calculer l'indicateur de revenu également réparti.

$$\text{Part féminine des revenus salariaux} = (W_f / W_m) \times eaf / [(W_f / W_m) \times eaf] + eam$$

On prend ensuite pour hypothèse que la part féminine des revenus est exactement égale à la part féminine des revenus salariales.

On suppose maintenant que le PIB total (en PPA) d'un pays (Y) est lui aussi réparti entre femmes et hommes selon la formule valable pour S_f . Le total du PIB (en PPA) revenant à la population féminine correspond alors à $(S_f \times Y)$ et celui revenant à la population masculine à $[Y - (S_f \times Y)]$.

Le PIB par habitant (en PPA) pour la population féminine correspond à $Y_f = S_f \times Y / N_f$ où N_f représente la population féminine totale.

Le PIB par habitant (en PPA) pour la population masculine correspond à $Y_m = [Y - (S_f \times Y)] / N_m$, où N_m représente la population masculine total.

Sachant que le revenu est traité de la même manière que dans le calcul de l'IDH, le revenu corrigé pour les femmes, noté $W(y_f)$, est donné par la formule suivante :

$$W(y_f) = \log y_f - \log y_{\min} / \log y_{\max} - \log y_{\min}$$

Le revenu corrigé pour les hommes, noté $W(y_m)$ est pour sa part donné par la formule suivante :

$$W(y_m) = \log y_m - \log y_{\min} / \log y_{\max} - \log y_{\min}$$

L'indicateur de revenu également réparti se calcule alors de la manière suivante :

$\{[(\text{part féminine de la population X (PIB réel féminin corrigé par habitant en PPA)})^{-1}] + [(\text{part masculine de la population X (PIB réel masculin corrigé par habitant en PPA)})^{-1}]\}^{-1}$.

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner les indicateurs d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu et à diviser la somme par 3.

Exemple de calcul de l'ISDH

Nous avons choisi le Cameroun pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur xsospécifique du développement humain. Comme nous l'avons vu, le paramètre d'aversion pour l'inégalité α a été fixé à 2. (Les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres).

Population (en millions)

Total	13,924
Femmes	7,009
Hommes	6,915

Pourcentage de la population totale

Femmes	50,3%
Hommes	49,7%

Première Etape

Calcul de l'indicateur d'espérance de vie également réparti

Espérance de vie à la naissance (années)

Femmes	56,0
Hommes	53,4

Indicateur d'espérance de vie

Femmes	$(56,0 - 27,5)/60 = 0,476$
Hommes	$(53,4 - 22,5)/60 = 0,516$

Indicateur d'espérance de vie également réparti

$\{[(\text{pourcentage de la population féminine X (indicateur d'espérance de vie des femmes)})^{-1}] + [(\text{pourcentage de la population masculine X (indicateur d'espérance de vie des hommes)})^{-1}]\}^{-1}$

$$[0,503(0,476)^{-1} + 0,497(0,516)^{-1}] = 0,495$$

Deuxième Etape

Calcul de l'indicateur de niveau d'éducation également réparti

Alphabétisation des adultes (pourcentage)

Femmes 64,6

Hommes 79,0

Indicateur d'alphabétisation des adultes

Femmes $(64,6 - 0) / 100 = 0,646$

Hommes $(79,0 - 0) / 100 = 0,790$

Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (pourcentage)

Population féminine 39,2

Population masculine 47,6

Indicateur de scolarisation combiné

Population féminine $(39,2 - 0) / 100 = 0,392$

Population masculine $(47,6 - 0) / 100 = 0,476$

Indicateur de niveau d'éducation

2/3 (indicateur d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (indicateur de scolarisation combiné)

Population féminine $2/3(0,646) + 1/3(0,392) = 0,561$

Population masculine $2/3(0,790) + 1/3(0,476) = 0,685$

Indicateur de niveau d'éducation également réparti :

$\{[(\text{pourcentage de la population féminine} \times (\text{indicateur de niveau d'éducation})^{-1}] + [(\text{pourcentage de la population masculine} \times (\text{indicateur de niveau d'éducation})^{-1}]\}^{-1}$

$$[0,503(0,561)^{-1} + 0,497(0,685)^{-1}] = 0,616$$

Troisième Etape

Calcul de l'indicateur de revenu également réparti

Pourcentage de la population active

Femmes (ea_f) 38,3

Hommes (ea_m) 61,7

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins

$(w_f/w_m) : 0,750$

PIB par habitant : 1 890 PPA

les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques, libérales et d'encadrement. Ce sont là des catégories professionnelles très vastes et aux définitions assez floues. Les groupes de populations concernés par ces deux grandes catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs distincts pour chacune d'elles, que nous avons ensuite additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été choisie pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

Nous appliquons à chacune des trois variables la méthode de la moyenne pondérée (1 - ..) en fonction de la participation pour calculer un pourcentage « pourcentage équivalent également réparti » (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50%.

La variable du revenu est choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que nous utilisons ici le PIB réel par habitant non corrigé (au lieu du PIB corrigé).

En dernière étape, nous additionnons les indicateurs des trois variables – participation et pouvoir décisionnaire économiques, participation et pouvoir décisionnaire politiques, contrôle des ressources économiques –, avant de diviser le résultat par 3 pour obtenir l'IPE.

Exemple de calcul de l'IPF

Nous avons choisi l'Algérie pour illustrer les différentes étapes du calcul de l'indicateur de la participation des femmes. Le paramètre ... d'aversion pour l'inégalité est égal à 2. (Les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres).

Population (millions)

Total	29,394
Population féminine	14,518
Population masculine	14,876

Population (pourcentage)

Population féminine	49,39
Population masculine	50,61

Première Etape

Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonctions de direction et d'encadrement supérieur, et de professions techniques, libérales et d'encadrement.

Pourcentage de représentation parlementaire

Femmes	3,82
Hommes	96,18

Pourcentage de fonctions de direction et de cadres supérieures

Femmes	5,9
Hommes	94,1

Pourcentage de cadres, professions libérales et techniciens

Femmes	27,6
Hommes	72,4

Calcul du PEER de représentation parlementaire

$$[0,494(3,82)^{-1} + 0,506(96,18)^{-1}]^{-1} = 7,4$$

Calcul du PEER pour les fonctions de direction et les cadres supérieurs

$$[0,494(5,9)^{-1} + 0,506(94,1)^{-1}]^{-1} = 11,2$$

Calcul du PEER pour les cadres et les techniciens

$$[0,494(27,6)^{-1} + 0,506(72,4)^{-1}]^{-1} = 40,2$$

Indexation de la représentation parlementaire

$$7,4/50 = 0,149$$

Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur

$$11,2/50 = 0,224$$

Indexation des postes de cadres et de techniciens

$$40,2/50 = 0,804$$

Calcul de l'indicateur combiné de fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des postes de cadres et de techniciens

$$(0,224 + 0,804)/2 = 0,514$$

Deuxième Etape

Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail

Pourcentage de la population active

Femmes (ea _f)	26,2
Hommes (ea _m)	73,8

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins

$$(W_f / W_m) : 0,750$$

PIB par habitant : 4 460 PPA

PIB total (en PPA) : 4 460 X 29,394 millions = 131,097 milliards de PPA

$$\begin{aligned} S_f &= 0,750 \times 0,262 / (0,750 \times 0,262) + 0,738 \\ &= 0,197 / 0,197 + 0,738 \\ &= 0,210 \end{aligned}$$

PIB total féminin (en PPA) =

$$0,210 \times 131,097 \text{ milliards de PPA} = 27,530 \text{ milliards de PPA}$$

PIB total masculin (en PPA) =

$$\begin{aligned} &131,097 \text{ milliards de PPA} - 27,530 \text{ milliards de PPA} \\ &= 103,567 \text{ milliards de PPA} \end{aligned}$$

PIB féminin par habitant (en PPA) =

$$27,530 \text{ milliards de PPA} / 14,876 \text{ millions} = 1\,896 \text{ PPA}$$

PIB masculin par habitant (en PPA) =

$$103,567 \text{ milliards de PPA} / 14,876 \text{ millions} = 6\,962 \text{ PPA}$$

$$\begin{aligned} \text{Indicateur du PIB féminin par habitant} &= 1\,896 - 100 / 40\,000 - 100 \\ &= 1\,796 / 39\,900 \\ &= 0,045 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Indicateur du PIB masculin par habitant} &= 6\,962 - 100 / 40\,000 - 100 \\ &= 6\,862 / 39\,900 \\ &= 0,172 \end{aligned}$$

Calcul de l'indicateur du revenu également réparti

$$[0,494(0,045)^{-1} + 0,506(0,172)^{-1}]^{-1} = 0,072$$

Troisième Etape

Calcul de l'indicateur de la participation des femmes (IPF)

$$\begin{aligned} &[1/3(0,149 + 0,514 + 0,072)] \\ &= [1/3(0,735)] \\ &= 0,245 \end{aligned}$$

L'Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH)

Calcul de l'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en Développement

L'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement qui (IPH-1) se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine qui sont déjà envisagés dans le cadre de l'IDH – la longévité, le savoir et les conditions de vie -, mais envisage ces aspects sous l'angle des manques. La première forme de manque se mesure ainsi en terme de longévité – c'est la probabilité de décéder à un âge relativement précoce. La deuxième, qui a trait à l'instruction, consiste à se trouver exclu du monde de la lecture et de la communication. La troisième concerne l'absence d'accès à des conditions de vie décentes, et s'attache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble.

Dans le calcul de l'IPH-1, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de quarante ans (P_1) et le manque d'instruction par le pourcentage d'adultes analphabètes (P_2). Quant au manque de conditions de vie décentes sur le plan de l'économie en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P_{31}), celui des personnes privées d'accès aux services de santé (P_{32}) et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée à aiguë (p_{33}).

Le sous-indicateur composite P_3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P_{31} , P_{32} et P_{33} . Ainsi :

$$P_3 = (P_{31} + P_{32} + P_{33}) / 3$$

Compte tenu de la note technique 1 du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, la formule de l'IPH-1 est alors la suivante :

$$HPI - 1 = [1/3(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3)]^{1/3}$$

Ainsi, pour Panama, le calcul de l'IPH s'effectue comme suit :

Pays	P_1 (%)	P_2 (%)	P_{31} (%)	P_{32} (%)	P_{33} (%)
Panama	6,4	8,9	7,0	18,0	7,0

Première Etape

Calcul de P_3

$$P_3 = 7 + 18 + 7 / 3 = 32 / 3 = 10,7$$

Pays	P ₁ (%)	P ₂ (%)	P ₃ (%)	P ₄ (%)
Etats-Unis	12,6	20,7	19,1	0,5

Calcul de l'IPH-2

$$\begin{aligned}
 \text{HP1} - 2 &= [1/4(12,6^3 + 20,7^3 + 19,1^3 + 0,5^3)]^{1/3} \\
 &= [1/4(2\,000,4 + 8\,869,7 + 6\,967,9 + 0,125)]^{1/3} \\
 &= [1/4(17\,838,1)]^{1/3} \\
 &= 4\,459,5^{1/3} \\
 &= 16,5
 \end{aligned}$$

ANNEXE 4

Quels sont les enseignements des indicateurs du développement humain ?

Extrait du Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999

Publié pour la première fois en 1990, le Rapport Mondial sur le développement humain (IDH) est à l'origine de plusieurs indicateurs composites mesurant différents aspects du développement humain.

L'indicateur sur le développement humain (IDH) est calculé chaque année depuis 1990 afin de déterminer les avancées générales des aspects fondamentaux du développement humain à l'aide d'un indicateur composite et d'opérer ainsi un classement entre les pays. Introduits dans l'édition 1995 du Rapport mondial sur le développement humain, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont des instruments composites qui reflètent quant à eux les inégalités entre les hommes et les femmes en terme de développement humain. Tandis que l'ISDH évalue les avancées du développement humain de base corrigées des inégalités entre hommes et femmes, l'IPF mesure, lui, les inégalités entre hommes et femmes sur le plan des opportunités économiques et politiques. Par la suite, le Rapport mondial sur le développement humain 1997 a lancé un concept de pauvreté humaine, exprimé par une nouvelle mesure composite, l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH). Si l'IDH jauge les avancées moyennes dans les dimensions élémentaires du développement humain, l'IPH se concentre, lui, sur les déficits et les manques dans ces mêmes dimensions. Le tableau 1 présente ces dimensions élémentaires du développement humain, ainsi que les critères utilisés pour les mesurer. Par ailleurs, le tableau 2 énumère les cinq premiers et les cinq derniers pays dans le classement selon chacun de ces indicateurs.

LE NOUVEL IDH : DES DONNEES ET UNE METHODE AMELIORES

Le concept de développement humain est nettement plus profond et plus riche que ce qu'en restitue n'importe quel indicateur composite ou même une série détaillée d'indicateurs statistiques. Pourtant, pour suivre l'évolution du développement humain, un outil simple est indispensable. C'est la raison pour laquelle l'IDH traduit les avancées dans la plupart des capacités humaines de base : vivre longtemps, acquérir des connaissances et bénéficier d'un niveau de vie correcte.

TABEAU 1

ISD, ISDH, IPH 1 et IPH 2 : les mêmes composantes, mais des outils de mesure différents

Indicateur	Longévité	Savoir	Conditions de vie	Participation ou exclusion
IDH	Espérance de vie à la naissance	1. Taux d'alphabétisation des adultes 2. Taux de scolarisation combiné	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat en (PPA)	
ISDH	Espérance de vie à la naissance des populations féminine et masculine	1. Taux d'alphabétisation des hommes et femmes 2. Taux de scolarisation combiné des populations féminine et masculine	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (en PPA), sur la base des parts des hommes et des femmes dans le revenu du travail	
IPH 1 (pour les pays en développement)	Pourcentage d'individus dont l'espérance de vie ne dépasse pas 40 ans	Taux d'alphabétisation des adultes	1. Pourcentage de la population privé d'accès à l'eau potable. 2. Pourcentage de la population privé d'accès aux services de la santé	
IPH 2 (pour les pays industrialisés)			3. Pourcentage des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance	Chômage de longue durée (12 mois et plus)

Pourcentage d'individus dont l'espérance de vie ne dépasse pas 60 ans	Taux d'illettrisme des adultes	des pondérale	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (correspondant à la demi- médiane du revenu individuel disponible)
--	-----------------------------------	---------------	--

Ces aspect sont exprimés par les trois variables suivantes : espérance de vie, niveau d'instruction et revenu.

L'IDH constitue une mesure plus complète que le revenu par habitant. En effet, le revenu ne constitue qu'un moyen du développement humain, et non une fin. Et ce n'est pas non plus au seul revenu que se résument les vies humaines. En se concentrant sur les aspects dépassant le revenu et en considérant le revenu comme une mesure supplétive du niveau de vie, l'IDH dresse un tableau plus complet de la vie humaine que ne le ferait le revenu considéré seul.

TABEAU

Après normalisation des différentes variables qui le composent, l'IDH s'échelonne entre 0 et 1. (La méthode d'élaboration de l'IDH est expliquée en détail dans la note technique). La valeur de l'IDH pour un pays montre le chemin que ce dernier a déjà parcouru vers le maximum théorique de 1 et permet également les comparaisons internationales. La différence entre la valeur obtenue par un pays et le maximum théorique révèle la distance qui reste à couvrir. Et chaque pays doit trouver les moyens de raccourcir cette distance (appelée déficit d'IDH).

L'IDH évolue et cette année sa méthode d'élaboration a été considérablement affinée sur la base d'une étude attentive du concept et de sa formulation. Ces changements sont synthétisés dans la note technique et abordés dans le détail dans Anand et San (1999). L'IDH revu et corrigé reflète également l'existence de données nouvelles et améliorées pour 1997. En outre, l'existence de séries temporelles sur divers éléments permet d'élaborer un IDH tendanciel à intervalles de Cinq ans pour la période 1975 - 1997.

- Des changements méthodologiques. Jusqu'à maintenant, pour le calcul de l'IDH, les revenus dépassant la moyenne mondiale par habitant étaient corrigés à l'aide d'une formule abrupte. La nouvelle méthode d'actualisation recourt à une formule plus progressive qui utilise le logarithme du revenu tout au long de la procédure. La note technique explique les motivations d'un tel changement.
- Des séries de données nouvelles et améliorées. L'IDH de cette année comprend deux autres nouveautés : des données améliorées concernant l'espérance de vie émanant de la division de la population des Nations Unies et des données révisées concernant le niveau d'alphabétisation des adultes et les taux cumulés d'inscription dans l'enseignement primaire secondaire tertiaire, communiquées par l'UNESCO. Les données sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) ont été mis à jour par la Banque Mondiale suite aux études plus complètes réalisées en 1997 - 1998 par le Programme de comparaison international (PCI).

En raison de ces changements, l'IDH de cette année n'est pas pleinement comparable à celui de l'année dernière. L'amélioration de la méthode et des données modifie en effet le classement de la quasi totalité des pays. Ainsi si un pays est mieux ou moins bien classé que l'année dernière, cela ne signifie pas nécessairement que le développement humain s'y est dégradé ou amélioré. Une baisse ou une remontée dans le classement peuvent être attribuées au changement de méthodologie ou de données. En outre, le classement d'un pays selon l'IDH dépend également au résultat des autres pays. L'exemple

BILAN DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SENEGAL

Extrait du premier Rapport National sur le Développement Humain 1998

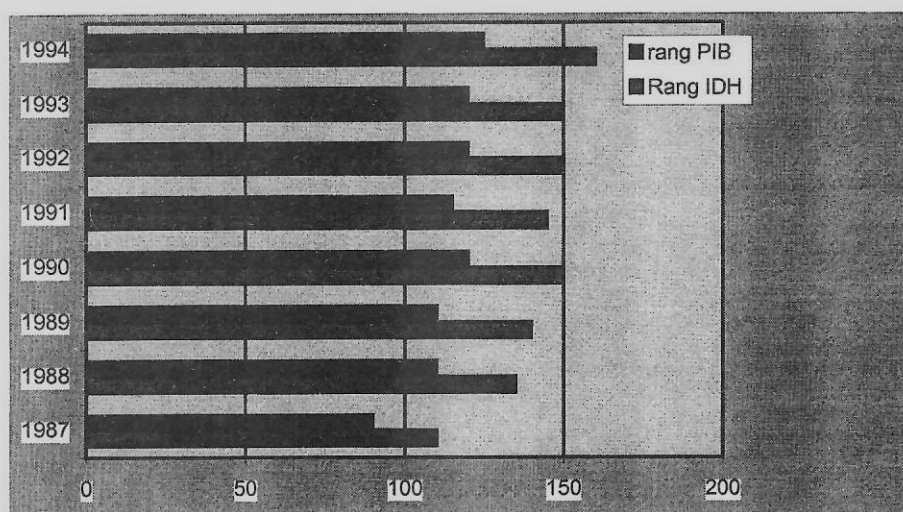
2.1 Le Sénégal à travers les indicateurs du Développement Humain

L'indicateur composite du Développement Humain (IDH) mesure la situation moyenne d'un pays à la lumière de trois dimensions essentielles du développement humain : longévité, instruction et conditions de vie. Les variables utilisées pour représenter ces dimensions sont l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le Produit Intérieur Brut (PIB) réel par habitant.

Dans l'édition 1997 du rapport mondial sur le développement humain, le Sénégal a été classé 160ème suivant l'**Indicateur du Développement Humain (IDH)**, sur un total de 175 pays ; ce qui en fait, selon la typologie adoptée, un pays de "faible développement humain". L'**Indice Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH)** qui prend en compte la mesure des disparités selon le genre, le classe au 134ème rang mondial, sans pour autant le faire sortir de la même catégorie de pays à "faible développement humain".

Toujours dans l'édition 1997 du rapport mondial, dont les données chiffrées sont celles de 1995, l'espérance de vie ne serait au Sénégal que de 49,9 ans ; le taux d'alphabétisation de 32%, le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus de 31% et le PIB réel par habitant, ajusté par la parité des Pouvoirs d'Achat (PPA), à 1596. Comparé aux moyennes observées en Afrique Subsaharienne, le Sénégal enregistre un niveau d'espérance de vie à peu près identique à la moyenne de la sous-région (49,9 contre 49). Par contre, les taux d'alphabétisation et de scolarisation sont nettement plus faibles.

Evolution du rang du Sénégal selon le PIB

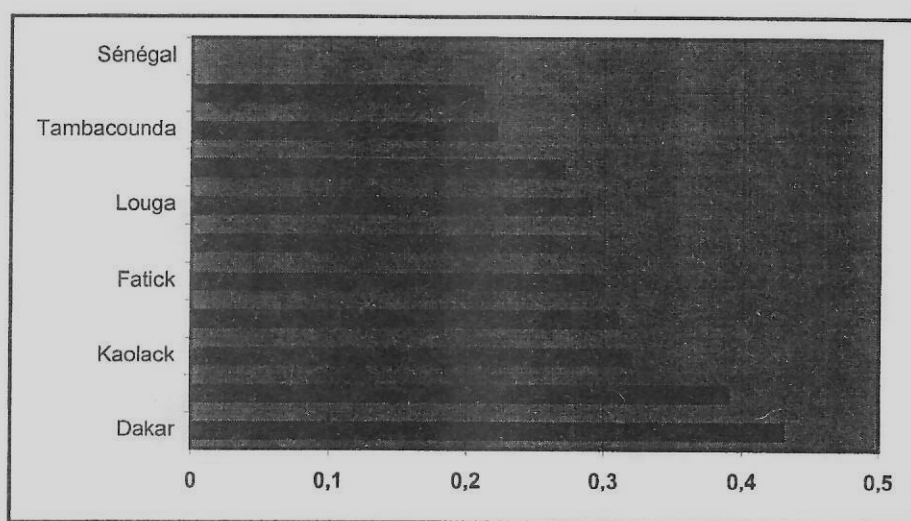


Depuis 1990, année de lancement du concept de développement humain à travers le rapport mondial du PNUD, le Sénégal a toujours connu un écart négatif entre son classement mondial en termes de PIB et son rang selon le critère de l'IDH. cet écart a été successivement de -19, -20, -22, -22, -18, -21, -22, -26 points, et traduit ainsi une meilleure performance en croissance économique qu'en développement humain.

Tenant compte de la méthodologie de calcul de l'IDH, le Sénégal ne réussirait donc pas à traduire en développement humain, l'amélioration enregistrée par son PIB.

Par ailleurs, la situation d'ensemble cache des disparités régionales notables en termes d'IDH. Dakar (1,438) et Ziguinchor (0,385) se situent au-dessus de l'IDH national qui est de 0,32, alors que Louga (0,277), Diourbel (0,262), Tambacounda (0,222) et Kolda (0,213) occupent le bas du classement¹.

Indicateur régionaux de développement humain



L'indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), prend en compte les manques et déficits affectant la vie humaine et mesurés par la faible longévité, le manque d'éducation de base et l'absence d'accès aux ressources publiques et privées. Cet indicateur donne un classement quasi identique à celui de l'IDH concernant les trois premières régions (Dakar, Ziguinchor, et Kaolack) et les quatre dernières régions (Louga, Diourbel, Tambacounda et Kolda). La région de Fatick est reléguée à la 6ème place.

L'indicateur de Pénurie des Capacités (IPC) qui mesure la capacité des individus à nourrir convenablement, à être à l'abri des maladies et à bénéficier d'une instruction de base, montre un classement différent. Seules les régions de Dakar (24,73) et Kaolack (49,73) font mieux que la moyenne nationale (50,7). Les régions les plus touchées sont Kolda (62,03), Tambacounda (60,77), Saint Louis (58,57) et Diourbel (57,53) ; se reporter à la carte page V).

Ce diagnostic doit cependant, prendre en compte certains éléments qui peuvent influencer le rang d'un pays, en particulier le noactualisation des données.

En ce qui concerne le Sénégal, l'évolution qui fait passer le taux brut de scolarisation au niveau du primaire à près de 60% en 1996/1997, n'a pas été prise en compte dans l'établissement de l'IDH, puisque les données utilisées dans le rapport mondial remontent à 1995.

¹ Des inférences statistiques et d'autres méthodes expliquées en annexe ont ainsi permis d'estimer l'espérance de vie par région.

Ensuite, du point de vue de la méthodologie, l'IDH accorde une pondération plus forte à l'alphabétisation par rapport à la scolarisation qui au Sénégal, bénéficie de la plus grande partie des investissements publics en matière d'éducation. par ailleurs, l'impact sur l'IDH des évolutions positives en cours, en matière de politiques de santé devra à l'avenir être plus finement analysé.

2.2 Système de Santé

La situation sanitaire et nutritionnelle du Sénégal se caractérise par des faiblesses persistantes sur le plan des performances. Les choix stratégiques et le cadre de gestion ont pourtant été affinés.

La politique de santé publique a connu un redéploiement en 1972, avec l'institution de la décentralisation qui rendait désormais possible une plus grande participation des populations à l'effort de santé. Après la conférence d'Alma Ata en 1978, la politique de santé et d'action sociale du Sénégal est restée fortement orientée vers les soins de santé primaires (SSP). En 1990, le cadre de gestion a été davantage consolidé avec le découpage du territoire national en 50 districts sanitaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire et social couvrant la période 1997-2006, des plans de développement sanitaire ont été élaborés dans chaque région et district (PRDS et PDDS).

Ce processus a permis l'émergence de nouvelles stratégies de développement sanitaire et d'action sociale dont les premiers acquis sont :

- Sur le plan de la planification et de la gestion des programmes de santé : une mobilisation d'importantes ressources et l'amélioration d'infrastructures de base ;
- Sur le plan épidémiologique : un net recul de nombreuses endémies et un meilleur contrôle des épidémies ;
- Sur le plan juridique : la promulgation de textes fondamentaux que sont le Code de l'Environnement, les Statuts des Comités de Santé et les textes relatifs au financement de la santé, à la Politique du Médicament et à la réforme des établissements de santé ;
- Sur le plan budgétaire : une augmentation annuelle de 0,5% du ratio budget de la santé sur le budget général, en vue d'atteindre l'objectif de 9% fixé par l'OMS d'ici l'an 2000.

Encadré n° 3 : notion de district sanitaire

Le district sanitaire est une zone opérationnel périphérique qui comprend au minimum un centre de santé ou hôpital de district où exerce un médecin, et un réseau de poste de santé satellites où exerce un infirmier.

Le district couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie. Dans tous les cas, la population couverte varie entre 100.000 et 150.000 habitants. Les postes de santé sont implantés au niveau des chefs-lieux de communauté rurale ou en zone urbaine de sorte que la zone de responsabilité couvre une population de 10.000 habitants et que chaque village puisse avoir accès à un poste à moins de 15 km. Le poste de santé s'appuie sur les structures communautaires (cases de santé et maternités rurales) qui sont créées et gérées par les populations.

Malgré ces résultats, force est de constater, que le système de santé présente encore des insuffisances.

Le système de santé sénégalais se présente sous la forme d'une pyramide à trois niveaux où exercent des professionnels de la santé : le niveau périphérique (district), le niveau régional ou intermédiaire (région médicale) et le niveau central ou national.

Les infrastructures sanitaires

Le Sénégal compte 17 hôpitaux soit environ un hôpital pour 500.000 habitants, ce qui est bien en deçà des normes de l'O.M.S (1/500 000 habitants). Le nombre de lits, qui se situe à 2019, n'a pas connu une augmentation proportionnelle à celle de la population. Les infrastructures restent assez vétustes et réparties de façon inégale. Près de la moitié des hôpitaux est concentrés dans la région de Dakar (7/17) qui abrite 24% de la population totale. Le plateau de ces formations sanitaires est faible et peu fonctionnel. Il existe aussi un réseau de centres (52) et de postes de santé (733).

Des structures communautaires se sont beaucoup développées depuis 1973 et l'avènement des Soins de Santé Primaires a été déterminant. Les maternités rurales sont passées de 39 en 1973 à 551 en 1994, soit à environ 13 fois plus. Les cases de santé pour la même période sont passées de 20 à 1170, soit à environ 57 fois plus.

Les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS), au nombre de 44, se révèlent peu fonctionnels.

Encadré 4 : Organisation du Système de Santé : Structures classique

On distingue sur le plan technique et administratif les établissements les établissements suivants :

→ CHU et hôpitaux	Capitale
→ Hôpitaux régionaux	Capitale régionale
→ Centres de santé	Département
→ Poste de santé	Commune / arrondissement
→ Cases de santé / maternités rurales	Village

Il existe des régions médicales pour dix (10) régions administratives. Le découpage national organise actuellement 50 districts sanitaires répartis dans les départements administratifs que comprend le pays.

Suivant le plateau technique, on distingue :

Un 1^{er} échelon représenté par le poste de santé, interface avec les populations.

Un 2^{ème} échelon représenté par le centre de santé du district.

Un 3^{ème} échelon représenté par l'hôpital régional ou national.

Le centre hospitalier universitaire CHU jouit d'une convention particulière entre le département de la Santé et celui de l'Education Nationale. Il est le lieu de soins hautement spécialisés de la RECHERCHE et de la FORMATION des cadres de la santé. Il correspond au sommet de la pyramide sanitaire.

En marge du système public de santé, cohabitent trois secteurs particulièrement actifs : le

privé lucratif, et la médecine ou pharmacopée traditionnelles.

Encadré 5 : Organisation du Système de Santé : Structure spécialisée

A côté de ces structures classiques, le patrimoine socio-sanitaire comprend aussi les structures spécialisées suivantes : 10 secteurs de grandes endémies ; 1 dispensaire itinérant d'Ophthalmologie (DIOP) ; 1 institut de Léprologie Appliquée et 13 léprologies ; 1 institut de pédiatrie sociale; 1 pharmacie nationale d'approvisionnement (ONA) qui joue un rôle important dans l'approvisionnement en médicaments et matériel médico- chirurgical des formations sanitaires. La PNA est étendue à 4 pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA) (Saint Louis- Tambacounda- Kaolack- Ziguinchor). S'y ajoutent 'Centre National d'Appareillage et d'Orthopédie (CNAO); 1 Centre d'Education et de Réadaptation des enfants handicapés; 1 Laboratoire National de Contrôle de médicaments (LNCM); 1 Service de Lutte Antiparasitaire à Thiès (SLAP); 1 Centre National de référence de lutte contre la tuberculose; 3 villages psychiatriques; 1 Centre Communautaire de Technologie Appropriée (CCTAS); 10 Services Régionaux d'Hygiène; 2 Polices Sanitaires aux frontières.

Enfin, 245 officines de pharmacies privées; 255 dépôts de pharmacies privées soit 67% de la totalité des dépôts; 3 unités de production de médicaments : SIPOA, VALDAFRIQUE et PARKE DAVIS; 8 laboratoires d'analyses médicales.

72% du personnel de santé sont concentrés dans deux régions : Dakar et Thiès

A côté des structures publiques, le secteur privé se positionne avec 414 cabinets privés en 1994, dont 67% sont implantés à Dakar. Les cliniques privées sont au nombre de 24 (chiffre de 1994), dont 71% implantées à Dakar. En augmentation constante, les infirmeries privées ont atteint le nombre de 269 en 1996.

Le sous-équipement demeure la règle dans le secteur de la santé, et la vétusté observée dans de nombreuses formations sanitaires compromet gravement leur fonctionnalité. Or, au lieu d'une véritable politique de maintenance, on assiste plutôt à une détérioration continue de la part des budgets consacrés à cette fin.

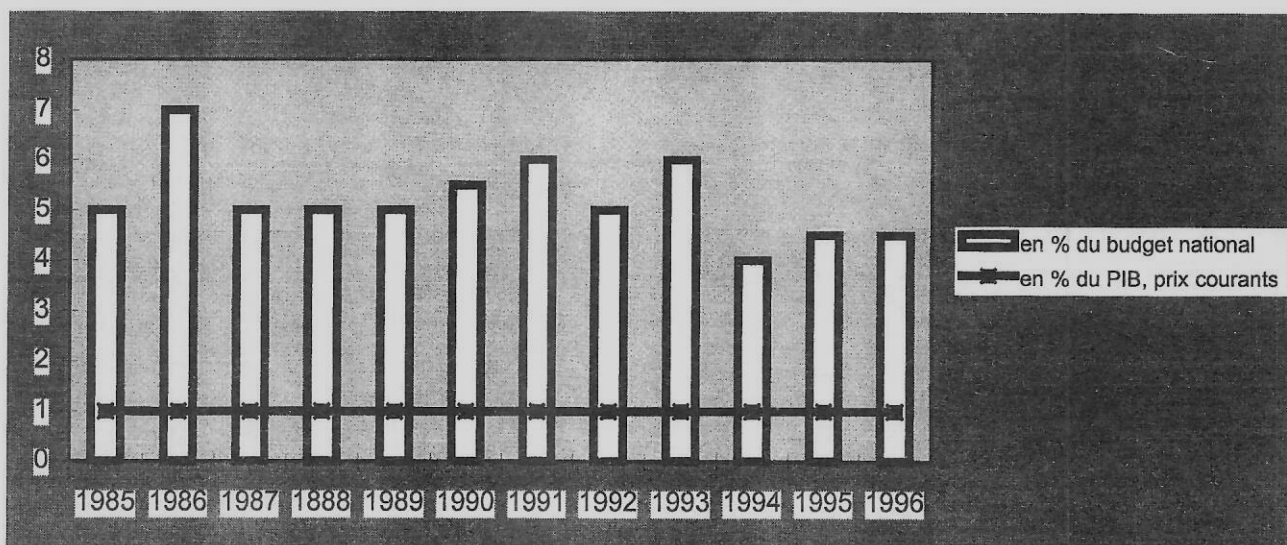
Dans le domaine des ressources humaines, l'effectif des personnels de santé, toutes catégories confondues, s'élève à 6035 agents, dont 80% exercent dans le secteur public. Sur 5 ans, l'effectif a diminué de plus de 20%, et de bien davantage dans le secteur public où les partants ne sont pratiquement plus remplacés. Les médecins sont toutefois moins touchés par l'hémorragie que les personnels de soutien.

Une mauvaise répartition du personnel profite aux régions de Dakar et Thiès, où sont concentrés 72% de l'effectif global.

Les effets de l'environnement économique international et des politiques d'ajustement structurel, ainsi que la dévaluation du franc CFA, n'ont pas épargné le secteur de la santé et de l'action sociale. Aussi, même si des résultats satisfaisants ont été constatés, il n'en demeure pas moins qu'il existe une diminution patente dans les dépenses publiques de santé. En effet, d'un montant annuel de 650 F CFA par personne en 1978, on est passé en 1996 à 450 F.CFA.

En 1994, la part allouée par l'Etat aux dépenses de santé était de 4% du budget national. En 1996 elle était passée à 4,5%; et à 4,75% en 1997. Cela semble traduire depuis 1993, aussi bien une volonté politique qu'un objectif de progression annuelle de 0,5% par rapport au budget général, en vue d'atteindre la norme de 9% fixée par l'OMS.

Les augmentations du budget de fonctionnement au cours de ces dernières années, n'ont pas permis d'améliorer de façon très sensible de fonctionnement des services de santé. Les dépenses effectuées au titre de l'investissement sont, dans une proportion de 75%, orientées vers des dépenses autres que les infrastructures et l'équipement. elles seraient surtout consacrées à l'assistance technique. Dans tous les cas, le budget du Département de la santé se situe encore à 1% du PIB. Quant à la participation des collectivités locales, elle reste mal maîtrisée. Les recettes de la participation des populations sont en progression : 12% du budget de la santé en 1995 contre 9,4% en 1993. Enfin, la contribution des ONG et les autres organismes privés intervenant dans le secteur, souffre d'une coordination déficiente.



Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de santé (EDS III) réalisée en 1992, 65% de la population ont accès à un service de santé situé à moins de 5km.

2.3 Situation de l'Education et de la Formation²

A l'instar de nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal affiche des résultats mitigés dans la poursuite des objectifs contenus dans les résolutions de la Conférence Mondiale sur l'Education pour Tous qui s'est tenue, en 1990, à Jomtien (Thaïlande).

2.3.1 L'alphabétisation

Depuis octobre 1993, le Sénégal dispose d'un plan d'action pour l'alphabétisation et fait partie des 7 pays d'Afrique au Sud du Sahara dont le taux d'alphabétisation a régressé, au cours de la période 1990-1995.

On notera, cependant les efforts appréciables fournis 1996/97, année où le programme d'alphabétisation a franchi la barre prévisible de 100.000 personnes par an avec un taux de réalisation de 150% et une croissance du taux brut d'alphabétisation de plus de 30,4%; la composante femme ayant connu une hausse progressive de 14%.

Taux d'alphabétisation au Sénégal selon le sexe

² Sources DPPE/MEN - UNESCO

	Hommes	Femmes	moyennes
1990	52	25	38
1995	43	23	33

Source: DPRE/MEN-UNESCO

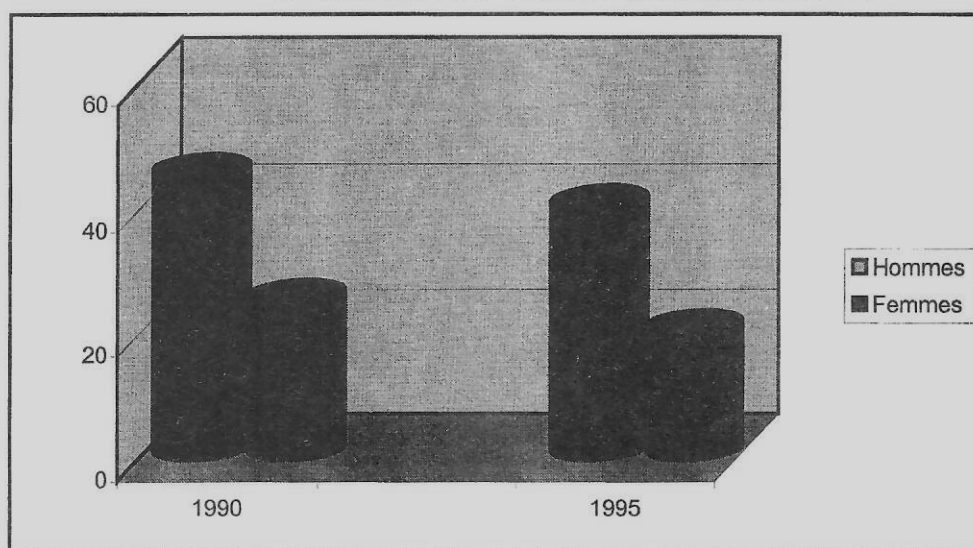
2.3.2 L'Education Préscolaire

Compte tenu du coût élevé des frais de scolarité dans les établissements préscolaires - en majorité privés - l'enseignement préprimaire n'est accessible qu'à de rares privilégiés (moins de 20 000 enfants). Eu demeurant, les effectifs scolarisés, par rapport au quantum scolarisable d'enfants âgés de 3 à 6 ans, illustrent la place encore faible de ce type d'enseignement au Sénégal. Il est par conséquent urgent de poursuivre les efforts en vue d'accroître les structures d'accueil de la petite enfance.

L'enseignement préscolaire se caractérise par des disparités régionales criardes, qui profitent à la région de Dakar où sont concentrés 42,95% des effectifs inscrits.

2.3.3 L'Enseignement Primaire

EVOLUTION DU TAUX D'ALPHABETISATION



De grandes disparités régionales persistent, le taux brut de scolarisation dans le primaire variant entre 90,8% (Dakar) et 28,5% (Diourbel). Cinq régions, sur les dix que compte le pays, sont encore en deçà de 50% de taux brut de scolarisation. Des efforts sont en cours dans le sens d'un renforcement rapide des performances de scolarisation. Des efforts sont en cours dans le sens de renforcement rapide des performances de scolarisation, sous forme d'édification de classe, mais aussi des dispositifs de rentabilisation des infrastructures existantes comme le double flux et les classes multigrades. Des efforts sont également faits pour réduire les disparités entre monde rural et urbain et l'inégalité des chances entre filles et garçons. Ces efforts ont été soutenus par la diversification des sources de financement et des partenaires apportant un appui dans le domaine de l'éducation de base. Le personnel enseignant est passé de 12 875 en 1988 à 15 503 en 1997. Depuis 1995, cet effectif a été particulièrement renforcé à travers le programme de recrutement, portant notamment sur 1.200 volontaires de l'éducation par an.

Par ailleurs, avec l'assistance de ses partenaires extérieurs au développement, le Sénégal a formulé au courant de l'année 1998, son plan décennal pour l'Education de base, qui prend en compte l'ensemble de la

problématique de développement de ce volet de l'éducation. l'objectif à moyen termes est de permettre à ce pays de réaliser l'Education pour Tous. En effet, il s'agit d'en rayer au plus vite une situation intolérable : le fait pour 40% d'une classe d'âge de ne pas pouvoir aller à l'école faute de places.

	Garçons	filles
1990	4,7	1,8
1991	5,1	1,6
1992	3,4	-

2.3.4 L'Enseignement Secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire général (1er et 2ème degrés confondus), sur une population globale scolarisable de 1.341.660 en 1996/97, seuls 210.992 jeunes arrivent à suivre un cursus scolaire normal, soit un taux brut de scolarisation de 15,72% ce niveau d'éducation reste encore substantiellement dominé par l'Etat, même si l'engagement du privé y est plus important que le primaire.

L'un des problèmes de l'enseignement secondaire sénégalais, est qu'il ne prépare pas à la vie active. En effet, il favorise plutôt la poursuite d'études supérieures, limitant ainsi les perspectives d'orientations pour les filières autres que post-universitaires.

2.3.5 L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

Si le nombre de classes est en hausse dans l'enseignement moyen et secondaire général, il n'en a pas été de même au niveau de l'enseignement secondaire technique, lequel a évolué en dents de scie. On remarquera qu'au niveau du sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (l'ETFP), aucune progression n'est perceptible en ce qui concerne les réalisations d'infrastructures. Aussi, tenant compte des données de l'année 1993/94, l'enseignement secondaire technique connaissait une baisse de près de 10% par rapport à l'année précédente, ce sous sous-secteur continuait à accueillir une forte proportion de filles dont l'effectif dépassait de 20% celui des garçons (685 contre 534) au niveau du privé.

De surcroît, le sous-secteur souffre d'un grand déséquilibre dans l'offre de formation, qu'il s'agisse de la spécialisation sectorielle, du niveau de certification ou de l'implantation géographique.

2.3.6 L'Enseignement Supérieur

La politique globale des pouvoirs publics aboutit, par certains de ses aspects, à une régulation des flux. Cette option est dictée par l'engorgement qui a caractérisé les facultés jusqu'au début des années 90.

	Garçons	Filles
--	---------	--------

1990	4,7	1,8
1991	5,1	1,6
1992	3,4	-

Le taux d'inscription est relativement bas, puisqu'on compte l'étudiant inscrit pour 1000 habitants, alors qu'en Amérique du nord, par exemple, la proportion est de 1 pour 50.

En crise comme dans la plupart des pays de la sous régions, secoué par une série de grèves cycliques et une désaffectation progressive de la part des bacheliers et étudiants, cet ordre d'enseignement traverse une période de doute.

En dépit de ces évolutions globalement mitigées, le secteur de l'éducation, toutes catégories confondues, continue d'absorber une proportion importante du budget national (estimé à 34% en 1997 contre 36% en 1993).

2.4 Situation des Ressources Naturelles Renouvelables

L'état des ressources naturelles renouvelables dépend pour une large part des aléas climatiques ou caractéristiques agro-climatiques des zones considérées, mais également des activités anthropique. La sécheresse persistante que le pays a connue depuis plus d'une vingtaine d'années, a considérablement affecté ses ressources naturelles, l'état des ressources forestières du Sénégal illustre parfaitement cette situation.

2.4.1 Ressources Forestières

- **BOIS DE SERVICE** - Le bois de service comprend les poteaux, les perches, les piquets et les tiges de bambou. Les dernières estimations des ressources en bois de service (hors poteaux) indiquent un potentiel de 49 millions de M3, dont 92% sont localisés 92% sont localisés dans les régions de Tambacounda, Ziguinchor et Kolda (PAFS, 1993).

Même si les projections faites montrent un bilan global positif entre les ressources forestières et les besoins jusqu'à l'an 2015, certaines régions (Dakar, Louga, Saint Louis, Kaolack, Thiès et Diourbel) présentent un déficit important. Cette situation entraîne l'exploitation d'essences qui n'ont pas une vocation de bois de service telles que *Acacia arinaceus* (Véne) et *Pterocarpus africana* (Ir), qui par ailleurs font l'objet de peu de reboisement.

Par ailleurs, les espèces comme *Borassus aethiopum* (Rônier) et *Oxythenantheera abyssinica* (Bambou) sont menacées de disparition du fait des actions anthropiques (destruction de la régénération naturelle, surexploitation...)

- **Bois d'œuvre** - Le Sénégal est largement déficitaire dans ce domaine et doit faire face à une demande sans cesse croissante. Actuellement, la production nationale ne représente que 5% des besoins locaux; le reste faisant l'objet d'importation en provenance pour l'essentiel de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. Cependant, depuis la dévaluation de franc CFA, ces pays

ont réduit leurs exploitations vers le Sénégal au profit des pays à fortes devises. Les besoins étaient de 90.000 M3 de grumes en 1980-1981, et devraient atteindre 217.000 M3 en l'an 2010 et 290.000 M3 en 2020.

Combustibles ligneux

Selon le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) 1993, la production d'énergie au Sénégal provient des produits ligneux (53%), des produits pétrolier (40%), de l'électricité (5%) et des résidus agro-industriels (2%). La consommation en combustible ligneux estimée à 3,5 millions de M3 équivalent rondin, soit 1,3 millions de Tonnes Equivqlent Pétrole (TEP), représente plus de 94% de l'énergie domestique. La dépendance des villes et des campagnes vis-à-vis des combustibles ligneux (bois et charbon de bois) va probablement se poursuivre encore.

Le potentiel ligneux accessibles (3,1 millions M3/an) est actuellement inférieur à la consommation annuelle (3,5 millions M3), traduisant ainsi une situation de déficit. La production de charbon de bois occasionne à une seule un déboisement de près de 25.000 ha/an.

Produits de Consommation locale

Les productions locales sont très faibles par rapport à la consommation nationale. Il apparaît que les besoins du marché local pour ces produits ne sont plus ou moins couverts que grâce à une forte importation en provenance des pays limitrophes : Guinée Bissau [74% de l'offre globale de maad (*Saba senegalensis*)], Mali [62% pour le tamarin (*tamarindus indica*)], Guinée Conacry [70% pour l'huile de palme (*Elaeis guineensis*)] et la Gambie [66% pour le ditakh (*detarium senegalensis*)].

• surface des forêts en 1990

FORETS						
	Total (en milliers d'ha	% de la surface des terres	Naturelles (en milliers d'ha	Plantations (en milliers d'ha)	Par habitant (ha)	Biomasse (en millions de tonnes)
Surface des terres (en milliers d'ha						
19 253	7 656	40	7544	112	1,04	517

Certaines dispositions ont toutefois été prises. C'est ainsi que certaines espèces font l'objet d'une protection intégrale : ni coupe, ni mutilation (*Diospyros mespiliformis*,...) ou partielle ni abattage ni mutilation sans l'autorisation des Eaux et Forêts, (*Adansonia digitata*, *Tamarindus indica*, *Zizyphus mauritania*,...) même si la grande majorité des espèces fruitières ne sont pas

encore concernées par cette mesure, (*Saba senegalensis*, *Detarium senegalensis*, *landolphia heudelotii*, *Balanites aegytiaca*...).

Pour ce qui est du palmier à huile, malgré les sérieuses menaces de disparition qui pèsent sur les palmerais naturelles, du fait principalement de la salination des terres et de la sécheresse, certaines mesures comme les barrages anti-sel, l'introduction de nouvelles variétés, sont de nature à relancer la production. Toutefois, le déficit actuel va persister à l'horizon 2015, avant que les nouvelles palmerais ne commence à produire.

Fourrage Ligneux

Les besoins en fourrage ligneux se posent avec acuité, surtout dans la partie septentrionale du pays. D'une manière générale, l'évolution des ressources sylvo-pastorales est caractérisée par une nette tendance à la régression. On assiste parfois à une disparition d'espèces du fait de la sécheresse, des feux de brousse, des émondages abusifs, de la suppression de la régénération par les piétinements du bétail et des défrichements accélérés dus à l'extension des terres de culture et aux prélèvements de combustibles ligneux.

Cette situation va probablement s'aggraver au cours des prochaines décennies en raison du glissement tendanciel des isohyètes vers le sud, accentuant ainsi le déficit en eau dans la moitié Nord du pays.

- Produits exportés : Noix d'anacarde (*Anacardium occidentale*) - La production actuelle de noix d'anacarde est estimée à un peu plus de 2.000 tonnes/an, dont, en moyenne, 1.500 tonnes destinées à l'exportation et le reste à la consommation locale. Compte tenu des efforts soutenus de reboisement, des efforts soutenus de reboisement, des prix incitatifs sur le marché mondial et le taux annuel de croissance de la demande mondiale qui est de l'ordre de 3,2%, la production va probablement augmenter. Toutefois, il sera nécessaire de tenir compte des exigences de normes de qualité pour continuer à accéder au marché mondial.

Gomme mbep:

(*Sterculia setigera*) - La production nationale semble se stabiliser autour de 1.200 tonnes, avec cependant une forte variation inter-annuelle propre aux produits de cueillette. Mais ce niveau de production pourrait certainement baisser du fait de l'exploitation systématique des peuplements naturels, des mauvaises techniques d'exploitation et de la difficulté de régénération (feux de brousse, dent du bétail et tassement du sol sous l'effet du piétinement par le bétail). Cette situation pourrait même s'aggraver du fait d'une demande mondiale très forte, des prix très incitatifs et de l'absence de reboisement et de protection.

Gomme arabique:

(*Acacia Sénégalensis*)- Le développement de la production de gomme arabique, dès le début du 20ème siècle, était dû à un important effort de gestion des gommierais naturelles par l'intégration de ces dernières au régime forestier et leur classement en réserves sylvo-pastorales. La production de gomme a connu des baisses importantes. Le niveau actuel de production se situe entre 500 et 800 tonnes/an, alors qu'il était de 6.000 tonnes entre 1960 et 1969.

2.4.2 Ressources animales

Le Sénégal possède actuellement un important cheptel composé de bovins (2,7 millions), de petits ruminants (5,9 millions), d'équin (37 000), de porcins (184 000) et de volailles (11 millions). Ce cheptel est réparti sur l'ensemble du territoire national. Les sécheresses récurrentes et des épizooties assez régulières freinent l'évolution progressive du cheptel.

Le faune du Sénégal, inégalement répartie est riche et variée avec près de 160 espèces de mammifères et 600 espèces d'oiseaux. Sur le plan juridique, la gestion de la faune et de son habitat est régie par le code de la chasse et de la protection de la faune. Cette gestion est réglementée par le Conseil Supérieur de la Chasse et de la Protection de la Faune, qui émet des avis sur toutes les mesures ou questions relatives à la chasse.

En ce qui concerne les ressources fauniques, on constate une dégradation et rétrécissement des habitats. En effet, la faune sauvage a vu son habitat se réduire entre 1970 et 1986, passant de 9 600 hectares à 3 500 hectares. Ce phénomène est à l'origine du repli de la faune sauvage dans les derniers refuges qui constituent les parcs, les forêts classées et les formations forestières d'accès et les difficile du sud-est. La déforestation, le braconnage et le tourisme cynégétique font que plus d'une vingtaine d'espèces de mammifères et d'oiseaux sont actuellement menacées ou en voie de disparition.

Le potentiel halieutique continental (fleuve Sénégal, Casamance, Sine-Saloum et Lac de Guiers) est fortement altéré par le déficit pluviométrique de ces dernières années, la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et la réalisation des barrages.

2.4.3 Ressources en sol

Le Sénégal est peu doté en ressources pédagogiques de qualité. Près de la moitié des sols du pays (47%) sont médiocres ou inaptes à l'agriculture (au sens large) ; 36% sont pauvres en moyenne et connaissent des facteurs limitants qui n'autorisent que des rendements faibles. Les principales causes limitants de ces ressources dans les grandes régions agro-écologiques du pays sont dues aux raisons suivantes :

- Salinisation et/ou acidification des sols;
- Faiblesse et forte irrégularité des précipitations;
- Manque d'eau de surface;
- Feux de brousse avec destruction du couvert végétal, et des sols;
- Infertilité et faible régénération des sols suite à l'abandon des jachères;
- Vulnérabilité des sols aux érosions éolienne et hydrique.

2.4.4 Ressources en eau

Malgré les aléas climatiques et les variations de la pluviométrie, le pays dispose d'un potentiel hydraulique important. Les ressources hydro-géologiques et les eaux de surface sont estimées à plusieurs centaines de milliards de m³. Du point de vue de la répartition, les nappes aquifères sont principalement localisées dans la vallée du fleuve Sénégal (alluvions et sables quaternaires), dans le ferlo (nappe captive du Maestrichtien et du Continental terminal) et dans le bassin arachidier.

En ce qui concerne les eaux de surface, elles sont représentées par le fleuve Sénégal (avec un débit de près de 23 milliards de m³). D'autres ressources en eau de surface secondaires, sont également présentes dans les pays : il s'agit du Lac de Guiers, du Bassin de l'Anambé, des vallées mortes du Sine, du Saloum et du Ferlo et de nombreux marigots et mares. Ces ressources offrent des possibilités de compenser localement des insuffisances pluviométriques pour régénérer certains milieux et favoriser leur mise en valeur. Les principaux facteurs de dégradation des ressources en eau de surface et les contraintes à l'utilisation optimale sont de quatre ordres :

- Les fortes variations saisonnières et interannuelles qui rendent nécessaire la construction d'ouvrage de retenue et de régularisation;
- La pente très faible des cours d'eau limitant les possibilités de dérivation et d'exhaure à moindre coût ;
- La pollution chimique résultant des produits utilisés dans l'agriculture (engrais, pesticides, fongicides) ;
- L'invasion des eaux marines dans les basses vallées (Sine Saloum et Casamance).

Par ailleurs, il convient de noter les lacunes existantes quant à la connaissance des capacités réelles, des qualités géochimiques et des conditions de recherche des ressources hydro-géologiques. De même, on assiste à une exploitation de certaines nappes telles que celle de Sébikotane. En outre, la nappe aquifère des Niayes est menacée par les intrusions maritimes.

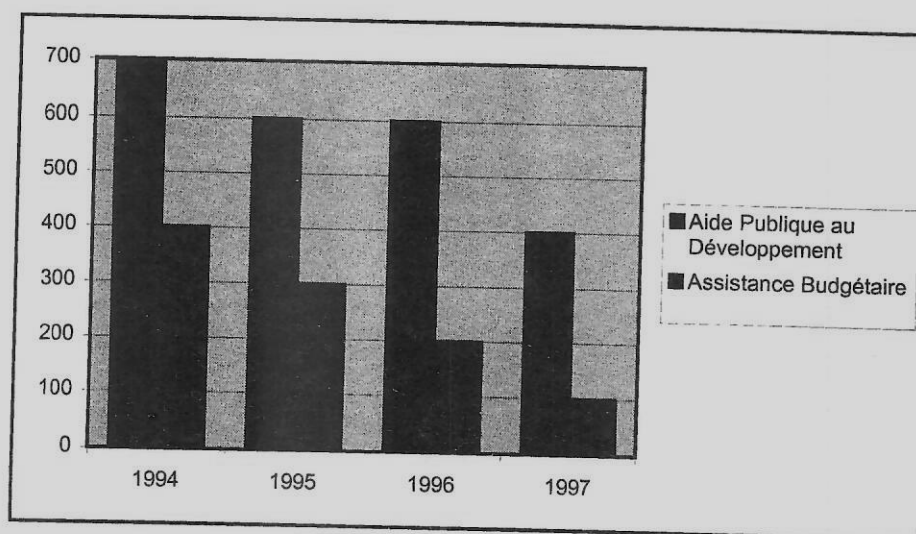
Bilan et limites des ressources naturelles

Ressources	bilan	contraintes
Ligneuse	Forêts classées : 6.237.648 ha Domaine protégé : 6.500.000 ha Aires protégées : 2.200.000 ha	Déboisement des forêts naturelles, régression des superficies boisées de 7,4% entre 1980 et 1990, Baisse des ressources ligneuses d'une moyenne de 2.000.000 m ³ par an
animales	2.700.000 bovins 5.900.000 petits ruminants 3.700 équins 184.000 porcins 11.000.000 de volailles	Epizooties Sécheresses récurrentes Dégradation et régression des habitats de la faune sauvage de 9600 ha à 3500 entre 1970 et 1986 Braconnage et tourisme

Ressources	Bilan	contraintes
Sols	Faune diverse : 160 espèces de mammifères et 600 espèces d'oiseaux	menace sur les espèces en voie de disparition
	Important potentiel halieutique	irrégularités du régime des cours d'eau à cause des déficits pluviométriques
Eau	47 % des sols sont inaptes à l'agriculture	salinisation et/ou acidification des sols
	36% sont pauvres en rendement	faiblesse et forte irrégularité des précipitations
Eau	Potentiel hydrologique estimé à plusieurs milliards de mètres cube	manque d'eaux de surface
	Principaux aquifères : alluvions et sables quaternaires (Vallée du fleuve), nappe captive du Maestrichtien et du Continental terminal (Ferlo et bassin arachidier)	feux de brousse détruisant le couvert végétal et dénaturant les sols
Eau		infertilité et faible régénération des sols, vulnérabilité aux érosions éolienne et hydrique
		fortes variations saisonnières et inter-annuelles des eaux de surface.
Eau		Faible pente des cours d'eau limitant les possibilités de dérivation et d'exhaure à moindre coût
		pollution chimique par l'agriculture (engrais, pesticides, fongicides)
Eau		invasion par les eaux marines (Sine Saloum et Casamance)

2.5 Situation socio-économique

Aide Publique au Développement et Aide Budgétaire



Depuis 1994, le gouvernement du Sénégal poursuit une politique d'ajustement structurel destinée à tirer profit des opportunités créées par la dévaluation du FCFA et à retrouver les conditions d'une croissance soutenue et équilibrée. Cet impératif d'équilibre a dicté des politiques monétaires et fiscales strictes, fondées sur le contrôle de la demande globale et la maîtrise de l'inflation, et des politiques structurelles ambitieuses. Ces réformes ont été accomplies dans le cadre d'une coopération étroite avec les partenaires extérieurs du Sénégal (Institutions de Bretton Woods, autres donateurs multilatéraux et bilatéraux), qui ont apporté un appui financier et technique important à la mise en œuvre de ces réformes.

L'assistance financière de la communauté internationale, au titre de l'Aide Programme au Budget et à la Balance des Paiements, est estimée en moyenne annuelle à 187 millions de dollars des Etats-Unis sur la période 1994-1998. La tendance à la baisse de cette catégorie d'aide depuis 1995, est l'indication d'une meilleure maîtrise du déficit des finances publiques.

Le déficit budgétaire, hors dons est ainsi passé d'une moyenne annuelle de 3,8% du PIB sur la période 1988-1990 à 1,5% en 1997.

Les efforts de rationalisation des dépenses publiques et de mobilisation des ressources internes se traduisent par un moindre recours à l'aide budgétaire extérieure. Les recettes fiscales se sont améliorées, en particulier suite à la généralisation de la Taxe sur la Valeurs Ajoutée (TVA). La privatisation d'entreprises publiques dont la SONATEL a également conféré à l'Etat une certaine assise financière. Cette évolution des finances publiques renforce la confiance des partenaires externes en crédibilisant davantage la politique économique des pouvoirs publics sénégalais.

Toutefois, ces performances restent fragiles, puisqu'elles ne se traduisent pas encore par une amélioration significative de la pression fiscale qui se stabilise autour de 16% du PIB sur la période 1994-1997. Par ailleurs, les niveaux de certains indicateurs sociaux demeurent encore une source de préoccupation. La baisse de ces indicateurs résulte, d'une

part, des coupes intervenues dans les budgets des secteurs sociaux au titre de la politique de restriction de la demande interne qui a caractérisé la stratégie gouvernementale des années 80, et d'autre part, de la structure des dépenses dans ces secteurs. En effet, celle-ci reste marquée par un déséquilibre structurel en faveur des dépenses de traitements et salaires (représentant plus de 70% dans le secteur de l'éducation) au détriment des dépenses en matériels, fournitures et entretien.

Parallèlement aux efforts de maintien des équilibres macro-économiques, d'autres mesures structurelles ont été prises afin de renforcer la compétitivité de l'économie. Ces mesures visaient en particulier le développement du secteur privé, à travers notamment la libéralisation des prix et du commerce intérieur, le démantèlement progressif des monopoles, la privatisation des entreprises publiques, l'amélioration de l'environnement réglementaire et juridique, ainsi que le renforcement de la politique d'intégration régionale.

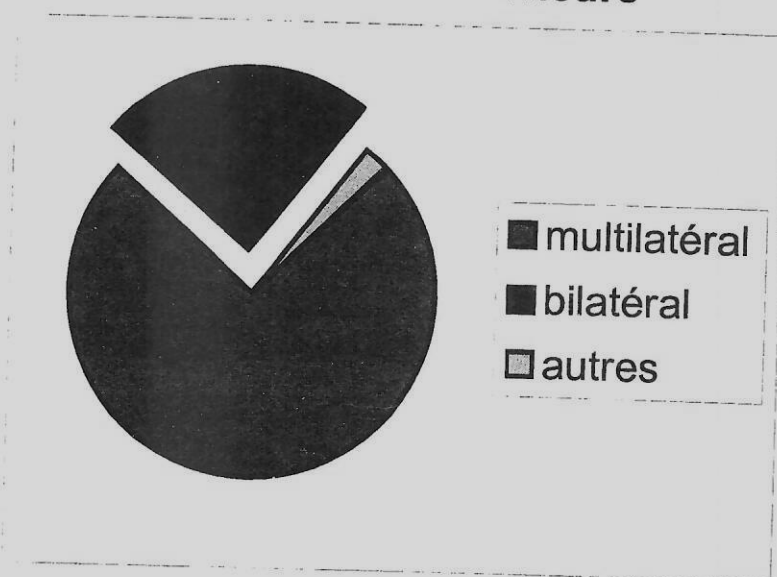
Les politiques menées dans ce cadre cumulativement avec l'ajustement monétaire portant sur la dévaluation de 50% du FCFA intervenue en 1994, ont permis la reprise de la croissance économique. Le taux de croissance du PIB qui était négatif en 1993, est passé de 2,9% en 1994 à 5,7% en 1996 et à 5,2 en 1997. Comme le montre le graphique ci-dessus le produit intérieur brut en termes réels par habitant, qui marquait une tendance à la baisse durant plusieurs années, enregistre depuis 1995, une évolution positive.

Le taux d'investissement, estimé à une moyenne annuelle de 16,9% sur la période 1994-1997 contre 13,5% sur la période 1991-1993, traduit une évolution favorable, mais en deçà de l'objectif de 20% du PIB qui ressort de la stratégie gouvernementale³. Une tendance positive, bien que timide encore, se dessine également en ce qui concerne les investissements privés, qui sont passés de 8,6% du PIB sur la période 1994-1993 à 13,1% en 1997. Le taux d'inflation est estimé à 1,8% en 1997, et le déficit de la balance courante hors transferts officiels bruts et passé de 9,4% du PIB en moyenne sur la période 1988-1993 à 6,8% entre 1994 et 1996.

³ Gouvernement du Sénégal, IX^{ème} Plan de Développement Economique et Social : Compétitivité et Développement Humain Durable, 1996-2001-Dakar 1996.

Structure de la dette extérieure

1996



Par ailleurs, des tendances positives ont été enregistrées en ce qui concerne la gestion de la dette extérieure, suite aux négociations successives entre le Sénégal et ses créanciers membres du Club de Paris en 1994, 1995 et 1998, et celles relatives à la dette commerciale de ce pays. Des accords conclus dans ce cadre, portant à la fois sur le stock et le service, ainsi que l'option nationale prise depuis le début de la décennie en cours de ne contracter que des prêts à des taux concessionnels, ont permis d'alléger le poids de la dette extérieure sur les finances publiques. L'encours est estimé à 3 671 millions de dollars E.U. en 1997 contre une moyenne annuelle de 3 629 millions de dollars E.U. sur la période 1988-1990. Ceci traduit une relative maîtrise de l'encours qui est essentiellement constitué de dette multilatérale.

Une volonté politique soutenue a permis d'instaurer une plus grande rigueur en matière d'endettement, contrairement aux pratiques qui ont caractérisé l'économie sénégalaise durant les années 80. Le service de la dette a été ramené à 17,8% des recettes d'exportation en 1997 contre 20,3% en 1990. Ceci traduit une relative bonne évolution de cet indicateur. Par ailleurs, les autres ratios d'endettement figurant parmi les critères d'éligibilité d'un pays à l'Initiative HIPC4 du FMI et de la Banque Mondiale sont tels que le Sénégal ne bénéficiera pas de cette facilité.

D'une manière générale, les principaux indicateurs macro-économiques présentent une évolution globalement favorable.

Ces tendances observées n'ont pas eu les impacts escomptés sur la création d'emplois, la structure des revenus et d'une manière générale, sur la qualité de vie des populations.

Concernant les **Finances Publiques**, la situation de crise qui caractérisait la période d'avant dévaluation du Franc CFA est maîtrisée et la viabilité des finances de l'Etat est restaurée. Cependant, au delà, la finalité des mesures initiées devrait être l'élargissement des possibilités et choix offerts aux populations pour l'amélioration de leur bien-être. Au

⁴ Highly Indebted Poor Countries Initiative

Sénégal, la politique des finances publiques a longtemps privilégié les restrictions budgétaires qui ont affecté la qualité des services sociaux, notamment dans l'éducation et la santé, qui, au demeurant sont essentielles pour un développement humain durable. Néanmoins des efforts ont été faits depuis 1995 pour renverser les tendances défavorables observées.

Cependant, au niveau de **la santé**, les ressources allouées sont encore inférieures à 1% du PIB et à 7% du budget national. Ce dernier indicateur est encore en deçà de la norme de l'OMS, qui est de 9%.

Une volonté politique résolue en faveur du développement de ce secteur se concrétise néanmoins, à travers l'élaboration d'un plan de Développement Sanitaire (PNDS) et d'un programme vise l'amélioration de l'accès aux services de santé primaires, la réduction de la mortalité maternelle et infantile et une augmentation sensible de la prévalence contraceptive estimée à 9%. Ce programme prévoit également le maintien de la vaccination infantile à 80%, ainsi qu'un relèvement de la part du budget au niveau des normes de l'OMS. En conséquence, l'acquis majeur reste la définition d'un cadre stratégique pour le développement du secteur de la santé.

Au niveau de **l'éducation**, un cadre stratégique de développement du secteur dans sa globalité est en cours de formulation. Les indicateurs qui caractérisent ce secteur ont des niveaux bien en deçà des moyennes de l'Afrique au sud du Sahara. Le taux brut de scolarisation primaire, bien qu'ayant augmenté depuis 1995, grâce aux mesures d'envergure prises dans le cadre du Programme de Développement des Ressources Humaines (PDRH), n'est que de 60% contre 70% pour la sous-région ; le taux d'alphabétisation se situe à 32% contre 49% pour la sous région, alors qu'environ 27% des dépenses publiques de fonctionnement sont consacrés à ce secteur, soit deux fois plus que la moyenne observée au niveau de l'Afrique sub-saharienne. Ces indicateurs présentent des évolutions préoccupantes compte tenu des besoins croissants suscité en particulier par le croît démographique.

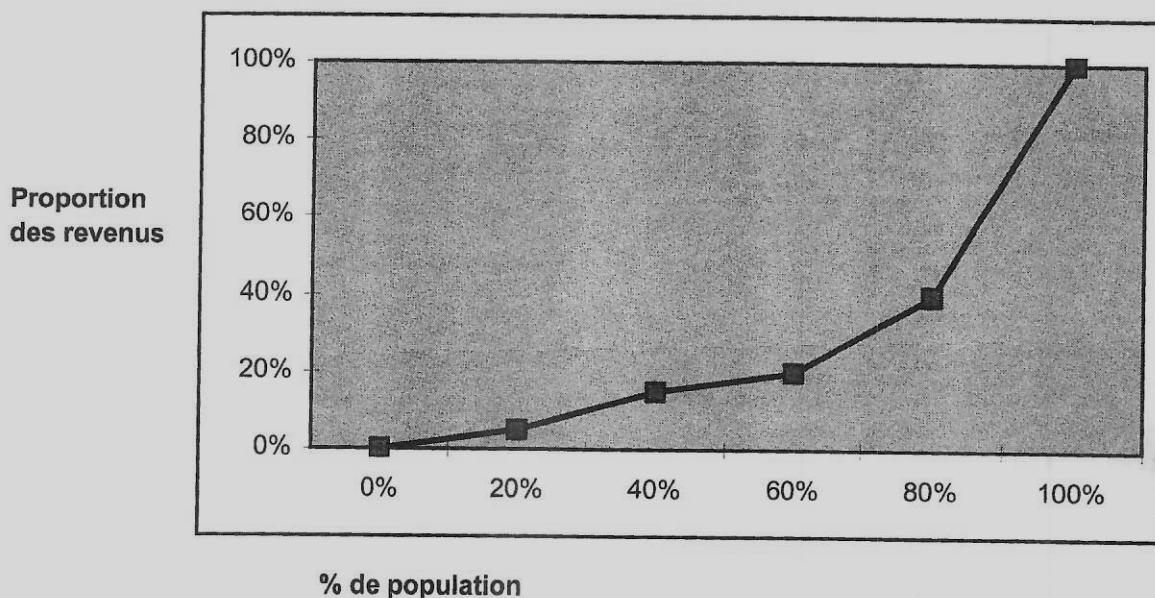
Quant à la **croissance économique** observée, elle s'apprécie non pas uniquement par son niveau mais surtout par rapport à ses impacts sur les autres variables économiques : la formation des revenus, l'emploi, les équilibres intergénérationnels. Un niveau donné de croissance économique correspond à une certaine structure macro-économique caractérisée par un **niveau d'épargne nationale, d'investissement et de taux d'intérêt**. Compte tenu des faibles niveaux de l'épargne actuelle et de l'investissement, une croissance économique d'amplitude plus élevée implique une nette amélioration de ces niveaux.

Or le service de la dette rapporté aux services budgétaires a atteint le niveau limite de 39% en 1996. Il ne serait pas réaliste de s'engager à utiliser une proposition plus élevée des ressources publiques pour le remboursement de la dette extérieure. En conséquence, les taux de croissance projetés pour le futur, doivent bénéficier d'une modification de la structure de l'épargne et de l'investissement qui sont les déterminants de la croissance au Sénégal.

Les mesures de politique économique de restriction de la demande prises au titre des programmes d'ajustement, n'ont pas permis de changer fondamentalement le niveau de l'épargne nationale estimé à 13,2% du PIB en 1997, afin de soutenir une croissance durable. Ces politiques ont certes permis une maîtrise de **l'inflation**, mais le **chômage** reste important en particulier en milieu urbain où il est estimé à 24%. Dans le même temps, les

politiques d'ajustement et de réformes structurelles n'ont pas encore suscité un flux suffisant d'investissement privé étrangers.

Distribution des ménages selon le quintile de revenu



Concernant le milieu rural, la politique de prix relatifs appliquée, n'a pas permis à la grande majorité des populations rurales de bénéficier de prix au producteur, capables de changer la structure des revenus en leur faveur. Seule une politique de prix relatifs permettant le transfert d'une proposition substantielle du prix de vente sur le marché mondial au producteur national contribuerait à cet objectif.

En attendant, 60% de la population active détiennent 29 % des revenus, et les 20% de la population sénégalaise les plus riches détiennent l'équivalent de 59% de revenus totaux. Cette situation ne peut être changée fondamentalement que par des politiques volontaristes des pouvoirs publics, à travers la promotion des stratégies de croissance économique soutenue et équilibrée.

Une stratégie de développement humain durable est celle qui, à moyen et long terme, modifiera fondamentalement la structure des revenus pour la satisfaction du bien-être des

populations. Ceci constitue le défi du développement qui interpelle le Sénégal et ses partenaires.